

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

SOMMAIRE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Habitat p.4
- Urbanisme et Gens du Voyage p.9
- Politique de la Ville p.14
- Charte forestière p.16
- Plan Climat Air Énergie Territorial p.20
- Fibre p.23

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Centre de Ressources Domotique p.27
- Développement économique p.30

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

- Tiers-Lieux « La Quincaillerie » p.34
- Europe / Leader / Coopération p.38
- Accueil – attractivité p.44
- Emploi, insertion, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée p.48

DIRECTION DES SPORTS NATURE ET DU TOURISME

- Sports Nature p.51
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » p.55
- Hébergements touristiques p.58

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret, Micro-crèche à Saint-Fiel,
Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, RAM du Grand Guéret p.62

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

- Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, réseau de lecture
publique p.68

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales p.72
- GEMAPI p.76
- Service Public d'Assainissement Non Collectif p.80
- Bureau d'études p.84
- Transports publics p.89

Edité en juin 2021

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

HABITAT

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Ce service est chargé du déploiement de la compétence « Equilibre Social de l'Habitat » à travers le suivi et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en 2014. Les objectifs du PLH sont de créer et/ou d'améliorer l'offre de logements et d'hébergements pour l'adapter aux besoins du territoire et favoriser les parcours résidentiels à l'échelle des quartiers et communes de l'agglomération.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Le service met en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) :

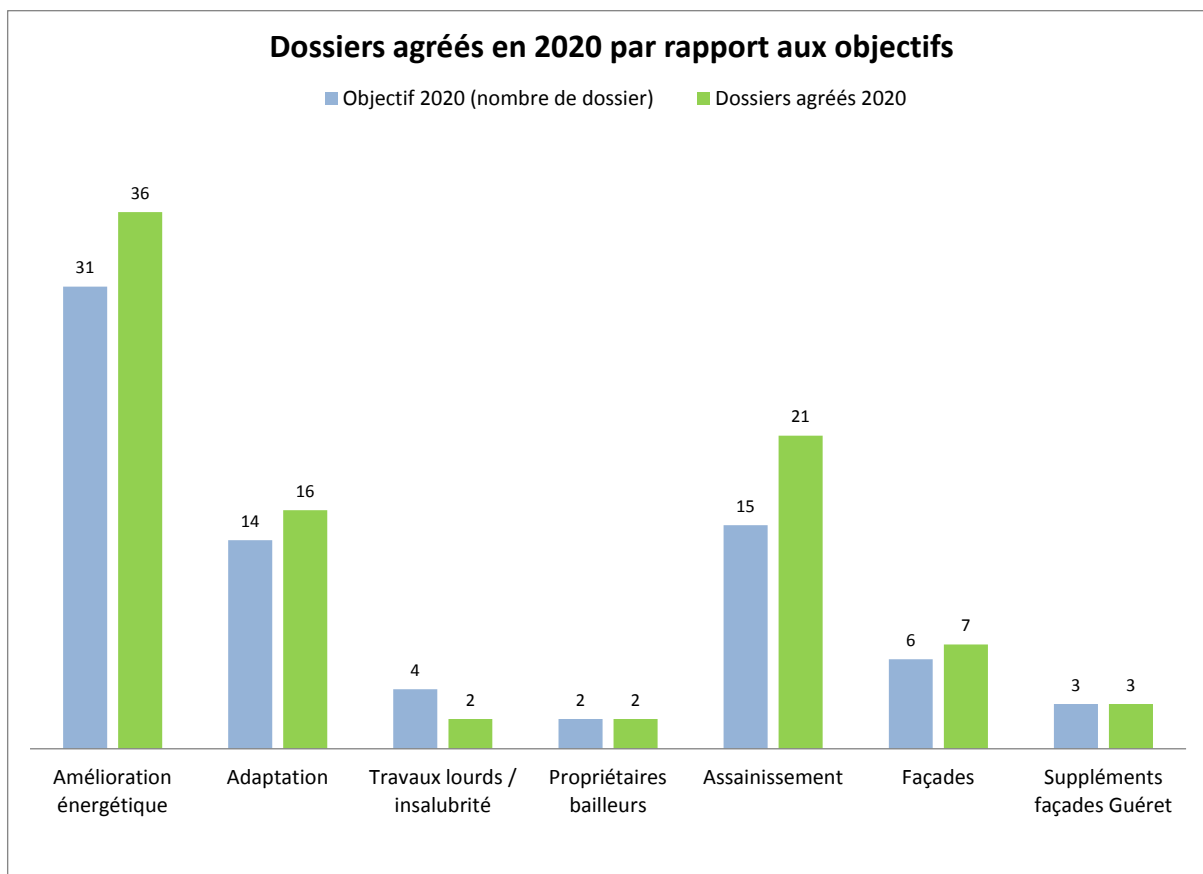
- Aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé :
 - Opération d'incitation à la rénovation des façades (pour les communes ayant fait des travaux d'embellissement de centre bourgs) ;
 - Programmes d'Intérêt Général départementaux (adaptation du logement au vieillissement et/ou handicap, lutte contre l'habitat indigne et rénovation énergétique) : aides aux travaux et cofinancement de l'équipe d'animation Creuse Habitat ;
 - Mise aux normes de l'assainissement non collectif ou raccordement au réseau d'assainissement collectif ;
 - Mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain de Guéret ;
- Programmation et développement de l'offre locative social public ;
- Partenariats pour le développement d'une offre d'habitat adapté à destination des jeunes et des gens du voyage.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé :

L'objectif de cette action est de favoriser la rénovation du bâti ancien, dégradé, inadapté sur le territoire afin de réduire les situations de mal logement, de précarité énergétique et de diminuer la consommation énergétique globale, de favoriser le maintien à domicile et l'embellissement des centres-bourgs dans une logique d'attractivité du territoire. Il s'agit d'aides directes apportées aux propriétaires privés selon différentes thématiques de travaux.

L'objectif global annuel a été dépassé sur 2020 : 87 dossiers agréés pour un objectif de 75. L'Agglo s'est engagée sur un montant d'aides total de 143 657 € qui permettra de générer à moyen terme (sous 3 ans), sur le territoire, un peu plus de 1 590 000 € de travaux.

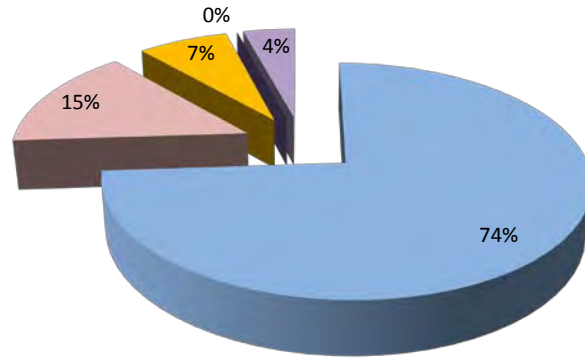


En 2020, 61 propriétaires ont terminé leurs travaux et ont pu bénéficier du paiement de la subvention du Grand Guéret. Au total, 87 607 € ont été liquidés par l'Agglo au titre des Programmes d'Intérêt Général, de l'assainissement (autonome ou collectif) et de l'opération d'incitation à la rénovation des façades. Ce montant est en nette diminution par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire qui a impacté significativement la réalisation des travaux dans les logements.

Ces travaux réalisés en 2020, pour un montant total de 675 043 € TTC, ont été exécutés par une large majorité d'artisans de l'agglomération (74 %) ce qui confirme que les retombées économiques de ces dispositifs d'aides bénéficient majoritairement au territoire.

Répartitions des artisans (2020)

- Nombre d'artisans localisés sur l'Agglomération
- Nombre d'artisans localisés sur la Creuse hors Agglo
- Nombre d'artisans localisés sur l'ex Région Limousin hors Creuse
- Nombre d'artisans localisés sur la Région Nouvelle Aquitaine hors ex-Limousin
- Nombre d'artisans hors Nouvelle Aquitaine



A.1. *Poursuite et intensification de l'opération d'incitation à la mise en valeur des façades situées dans les centres-bourgs :*

Ce dispositif initié en 2012 se poursuit depuis 2017 avec une stabilisation du nombre de dossiers agréés grâce au renforcement des actions d'animation et de coordination avec les partenaires (UDAP, CAUE). Le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet a permis d'améliorer la qualité des rénovations et la fluidité de l'instruction des dossiers.

Au total, 10 dossiers ont été agréés pour 46 068 € de subventions accordées par le Grand Guéret.

En 2020, la commune de Savennes a été intégrée au dispositif via la définition d'un périmètre sur le centre-bourg.

A.2. *Poursuite du soutien financier de l'Agglo dans le cadre :*

- Des Programmes d'Intérêt Général portés par le Département

Nombre de dossiers agréés : 56 (dont 36 améliorations énergétiques, 16 adaptations et 2 travaux de lutte contre l'habitat indigne et 2 dossiers de propriétaires bailleurs) pour 74 363 € de subventions accordées par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

- Des mises aux normes de l'assainissement individuel et collectif :

En collaboration avec le SPANC : 21 dossiers agréés pour 23 226 € de subventions accordées par l'Agglo.

A.3. OPAH-Renouvellement Urbain sur le centre-ville de GUERET :

L'année 2020 aura été limitée à la désignation d'un prestataire chargé d'assurer le suivi-animation de l'OPAH-RU et à la finalisation de la convention de programme liant les différents partenaires financiers qui a ainsi pu être signée le 14 janvier 2021.

Le travail de définition du cahier des charges pour la mission de suivi-animation de l'OPAH-RU a ainsi eu lieu sur le premier semestre 2020 en partenariat avec la Ville et la Délégation locale de l'Anah.

La consultation, passée selon une procédure formalisée d'Appel d'Offres Ouvert, s'est déroulée du 10 août au 30 septembre 2020. Le marché ayant été notifié en novembre 2020, l'équipe retenue (composée de SOLIHA Limousin, le Creuset Méditerranée et Arcus études sociales et urbaines) a pu initier le travail d'élaboration de la charte graphique et du plan de communication de l'OPAH-RU.

Une présentation du dispositif à la nouvelle équipe municipale de Guéret a été réalisée en septembre 2020.

B. Politique de l'habitat en faveur du logement social public

Poursuite du développement et de la diversification de l'offre de logement social public :

- Notification et versement d'une avance sur subvention (11 539 € versés sur 23 078 €) à la Maison Familiale Creusoise pour un projet d'acquisition/réhabilitation de 7 logements (PLUS) situés rue de l'église à Guéret. Cette opération en périmètre OPAH-RU a pu bénéficier en outre d'aides à la rénovation des façades. Ce projet répond aux objectifs de production de logements diversifiés, de qualité et abordables en centre ancien, et de lutte contre la vacance.
- Versement de l'avance de subvention pour la reconstruction de 6 logements individuels à Saint-Vaury, lotissement de « la Magnane » suite à la démolition d'un immeuble collectif : avance de 12 396 € sur une participation totale de 24 792 €.

C. Autres actions 2020 :

- Lancement de la prorogation du PLH 2014-2020 pour 2 années supplémentaires.
- Présentation, aux membres des commissions habitat et façades, de la compétence équilibre social de l'habitat et des actions menées.
- Participation aux réunions de travail et comités de pilotage visant la mise en place de la Plateforme Territoriale de la Rénovation énergétique en binôme avec le Chargé de Mission PCAET.
- Mise en place d'un outil de suivi et d'analyse automatique des aides à l'amélioration de l'habitat.
- Renouvellement des supports de communication de l'opération façades (affiche, flyer), mise à jour des articles habitat du site web de l'Agglo, et systématisation des articles facebook suite aux commissions habitat et façades.
- Début des permanences dans la Maison Cœur de Ville et rédaction des textes pour les panneaux d'exposition habitat.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le Personnel : 2 Équivalents Temps Plein (ETP)
- Le budget : (hors dépenses de personnel)
 - o Dépenses de Fonctionnement : 102 000 €
 - o Recettes de fonctionnement : 0 €
 - o Dépenses d'investissement : 24 000 €
 - o Recettes d'investissement : 0 €

5. LISTE DES PARTENAIRES

Communes du Grand Guéret, DDT – Délégation locale de l'ANAH et Bureau habitat, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Creuse, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Creuse, Creuse Habitat, la Maison Familiale Creusoise, Creusalis, Espace Info Energie (CPIE des pays creusois / SDEC), Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Creuse, Fondation du patrimoine, Action Logement, Banque des Territoires, Procivis Nouvelle-Aquitaine, Fondation Abbé Pierre, Agence Régionale de Santé, Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine.

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Lancement de la procédure d'élaboration d'un nouveau PLH incluant une phase d'évaluation du PLH 2014-2020.
- Première année de mise en œuvre de l'OPAH-RU nécessitant la mise en place de nouveaux outils.
- Intensification de l'animation des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat privé et des outils de communication sur l'ensemble des activités du service.

URBANISME ET GENS DU VOYAGE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le service urbanisme a vocation à évaluer la mise en œuvre du projet prospectif de territoire de la Communauté d'Agglomération, élaboré initialement à travers le Schéma de cohérence territoriale et l'agenda 21, qui doit permettre un développement équilibré et favoriser l'accueil de populations et le développement d'activités sur le territoire.

Ce projet est progressivement traduit spatialement dans les documents d'urbanisme communaux (10 procédures en cours) qui fixent les règles et conditions d'implantations selon les différents secteurs des communes (plan de zonages).

Enfin, le service urbanisme, à travers son service instructeur mutualisé, vérifie la conformité des projets déposés dans 20 communes de l'agglomération et rédige les propositions d'autorisations pour le compte des maires.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Aménagement du territoire / mise en œuvre du SCOT
 - Suivi des orientations et objectifs en matière d'urbanisme et de politiques sectorielles (habitat, transports et déplacements, développements économique et commercial, actions en faveur de l'agriculture et de la forêt, de l'environnement et du développement durable...
 - Articulation dans un rapport de compatibilité avec les directives nationales, plans et schémas régionaux...
- Planification (inter)communale
 - Suivi des révisions/ élaborations des procédures d'urbanisme communales (PLU ou Cartes Communales) engagées sur le territoire : Guéret, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint Laurent, Saint-Vaury, Saint-Fiel, Sainte-Feyre, la Chapelle-Taillefert.
 - Réflexions sur la mise en place d'outils de veille et de maîtrise foncière.
- Urbanisme règlementaire (service commun)
 - Instruction des autorisations du droit des sols pour 20 communes*,
 - Prospectives et actions foncières : mise en place et gestion du Droit de Préemption Urbain, des conventions avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.
 - Animation du réseau intercommunal: réunions bilan, échanges d'informations, assistance auprès des communes.

* L'ensemble des autorisations d'urbanisme concernant les communes de Glénic, Gartempe, Saint-Eloi, Peyrabout et Mazeirat restent instruites par les services de la DDT de la Creuse.

- Aménagement et gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage :
 - Suivi de la gestion quotidienne confiée à un prestataire spécialisé : occupation, paiement, gestion des incivilités et dégradations,
 - Programmation des travaux de réparation et/ou d'amélioration du site,
 - Coordination et partenariat avec le gestionnaire et les acteurs locaux.

3. ACTIONS MAJEURES / RÉSULTATS DE 2020

A. Aménagement du territoire / mise en œuvre du SCOT

Il a été décidé d'abroger le SCOT suite à l'évaluation de sa mise en œuvre.

Pour rappel, l'évaluation de la mise en œuvre du SCOT entre 2012 et 2018 a permis de mettre en évidence un certain nombre d'aspects positifs : les objectifs sont globalement atteints en matière d'aménagement du territoire et d'articulations en matière d'actions publiques : accueil et attractivité, développement économique et artisanal, politiques de l'habitat diversifiées, création des services de transports publics, développement des énergies renouvelables, protection de l'environnement et des ressources locales (eau)..., prise de compétence en matière de planification inter(communale).

Pour autant, cette évaluation a mis en exergue une consommation des espaces agricoles et naturels qui reste encore supérieure aux objectifs initiaux du SCOT, ce qui peut rendre fragile juridiquement l'approbation des PLU et Cartes Communales qui entérinent pourtant une ouverture à l'urbanisation limitée.

Aussi, le Conseil Communautaire a délibéré dans sa séance du 19 novembre 2020 pour abroger le SCOT permettant de supprimer le risque juridique de non compatibilité entre le SCOT de 2012 et les nouveaux documents d'urbanisme (en cours d'élaboration ou de révision).

Perspectives pour 2021 :

- Poursuivre les procédures d'élaboration / révisions des 8 PLU et cartes communales ;
- Participer, le cas échéant, à la réflexion d'élaboration d'un nouveau SCOT à l'échelle départementale ou intercommunautaire.

B. Planification (inter)communale

Les élaborations / révisions engagées depuis 2018 ont connu un degré d'avancement perturbé à cause de la pandémie et variable selon le type de document élaboré : les PLU sont des documents beaucoup plus complexes et précis que les Cartes communales, ce qui nécessite davantage d'échanges et de temps de concertation.

Pour les Cartes communales :

- Saint-Victor-en-Marche et de Saint-Léger-le-Guérétois : mise à l'enquête Publique et préparation des dossiers d'approbation des 2 documents pour une validation au printemps 2021 ;
- Saint-Laurent : finalisation du nouveau plan de zonage en fin d'année pour une consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) au printemps.

Pour les Plan Locaux d'Urbanisme :

- Saint-Vaury : arrêt du projet au Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 et consultation de l'autorité environnementale ;
- La Chapelle-Taillefert, Sainte-Feyre et Saint-Fiel : Travail sur le plan de zonage, avec pour objectif de finaliser le dossier d'arrêt pour le début de l'été 2021 ;
- Guéret : présentation des objectifs de la démarche et définition des enjeux auprès des nouveaux élus municipaux. L'objectif est de relancer la procédure en 2021.

C. Urbanisme règlementaire (service commun d'instruction des Autorisations du Droit des sols)

L'activité du service a très légèrement diminué par rapport à 2019 (moins 2 %) avec 636 autorisations délivrées pour les 20 communes adhérentes dont Guéret qui représente 31 % des actes.

	CU	DP	PC	PA	PD	Nombre d'actes instruits	Nombre d'actes pondéré	% d'actes pondérés	répartition des charges du service commun par commune
GUERET	18	149	33		2	202	146,10	31,27	15 656,42 €
SAINTE-FEYRE	9	35	29			73	57,10	12,22	6 118,97 €
SAINT-FIEL	8	22	26			56	44,60	9,55	4 779,44 €
SAINT-LAURENT	7	13	7			27	18,90	4,05	2 025,37 €
SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	12	18	16	2		48	35,80	7,66	3 836,41 €
TOTAL POLE URBAIN	54	237	111	2	2	406	302,50	64,75	32 416,60 €
AJAIN	4	11	9		1	25	19,10	4,09	2 046,80 €
BUSSIÈRE-DUNOISE	2	9	6			17	13,10	2,80	1 403,83 €
LA CHAPPELLE-TAILLEFERT	2	5	6			13	10,30	2,20	1 103,77 €
MONTAIGUT-LE-BLANC	3	8	6			17	12,80	2,74	1 371,68 €
SAINT-VAURY	10	19	9			38	26,30	5,63	2 818,37 €
TOTAL POLE DE PROXIMITE	21	52	36	0	1	110	81,60	17,47	8 744,45 €
ANZEME	8	8	6			22	14,80	3,17	1 586,00 €
JOUILLAT	1	7	5			13	10,30	2,20	1 103,77 €
LA BRIONNE	8	3	3			14	8,30	1,78	889,45 €
LA SAUNIÈRE	8	13	6			27	18,30	3,92	1 961,07 €
SAINT-CHRISTOPHE		7	2			9	6,90	1,48	739,42 €
SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS	1	3	4			8	6,50	1,39	696,56 €
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	3	5			1	9	5,50	1,18	589,39 €
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	2	3	2			7	4,90	1,05	525,10 €
SAINT-YRIEIX-LES-BOIS		2	1			3	2,40	0,51	257,19 €
SAVENNES	2	2	3			7	5,20	1,11	557,24 €
TOTAL ESPACE RURAL	33	53	32	0	1	119	83,10	17,79	8 905,19 €
TOTAL DES ACTES INSTRUITS	108	342	179	2	4	635	467,20	100,00	50 066,24 €

Parmi l'ensemble des demandes traitées, on peut noter :

- 2 permis d'aménager (lotissement d'habitations) et 4 permis de démolir ;
- 180 permis de construire, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2019, principalement au profit de Guéret (+6), Saint-Fiel (+7) et Montaigut-le-Blanc (+4) tandis que la dynamique se poursuit sur Saint-Sulpice-le-Guérétois et Sainte-Feyre et se ralentit sur Saint-Vaury (-7) ;
- 342 déclarations préalables dont 44 % pour Guéret ;
- 108 certificats d'urbanisme opérationnels (+12 %).

En matière d'observation et d'intervention foncière le cas échéant, 229 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été instruites dont 206 pour Guéret, 21 à Saint-Fiel et 2 à la Chapelle-Taillefert.

Aucun nouvel outil (Droit de Préemption Urbain, conventionnement avec l'EPF) n'a été mis en place.

A l'échelle du Grand Guéret, la crise sanitaire n'a pas eu d'effets négatifs conséquents dans le domaine de la construction et de la réhabilitation hormis un léger décalage dans le temps : les demandes du printemps se sont décalées pendant l'été ou à l'automne. L'instruction de toutes ces autorisations de travaux a été réalisée dans les temps impartis.

Si les déclarations préalables (menuiseries, façades...) ont été un peu moins nombreuses, les dépôts de permis de construire ont connu une augmentation sensible. Le nombre de DIA reçues témoigne également de l'attractivité du marché immobilier.

Face au maintien de cette dynamique auquel le service commun a su répondre, celui-ci n'a pas pu poursuivre ses actions d'animation, de concertations et de coordination avec les élus et personnels communaux, services et partenaires consultés.

Perspectives pour 2021 :

- Relancer l'animation du réseau entre communes et service commun : fluidité du traitement des autorisations (limitation des autorisations tacites), informations générales, schémas de procédures, pédagogie et concertation ;
- Préparer la dématérialisation de l'enregistrement et de l'instruction des différentes autorisations.

D. Aire des Gens du Voyage :

Le marché de gestion de l'équipement a été renouvelé en novembre 2020. C'est la société « L'Hacienda » qui gère depuis le 2 novembre le site pour le compte de l'Agglo. Les agents d'accueil, précédemment recrutés par la société « Vago » qui assurait la gestion de l'équipement depuis 2016, ont été repris par le nouveau gestionnaire.

Bilan d'occupation :

- 3 526 nuitées sur l'année, soit un taux d'occupation moyen de 48 %, **en baisse de 29 % par rapport à 2019 à cause de la pandémie et des périodes de confinement**, avec une grande amplitude selon les périodes (de 78 % en janvier à 28 % en novembre) ;
- 150 familles accueillies représentant 506 personnes, dont quelques grandes familles (7 à 9 personnes) ;
- Durées du séjour : 92 % des séjours compris entre 15 jours et 6 mois ; 7 familles sont restées sur l'aire durant les 2 périodes de confinement mais aussi 1 famille présente à l'année (hors période de fermeture) par dérogation (scolarisation de certains enfants) ;
- La fermeture annuelle en juillet pour gros travaux d'entretien et de réparation a été respectée et toutes les familles ont trouvé une solution de relogement ;
- **L'Agglo a sollicité la commune de Bussière-Dunoise, qui a acceptée, pour héberger sur son camping la famille présente à l'année sur l'équipement.**

Bilan financier :

Dépenses totales de 150 K€ dont 123 K€ pour le gestionnaire (société VAGO) et 18 K€ pour les fluides et pour les petits travaux de réparation...

Recettes = 51 K€ dont 33 K€ d'aide de l'Etat et 18 K€ de redevances des résidents.

Déficit de fonctionnement de 99 K€, soit une légère augmentation de 2 % par rapport au déficit 2019.

Perspectives pour 2021 :

1. Poursuite de la gestion avec un objectif d'amélioration continue de l'entretien du site,
2. Réflexions et réalisation de travaux d'amélioration : fermeture des blocs sanitaires.

4. LISTE DES PARTENAIRES 2020

- ❖ Ville de Guéret et Communes de l'agglomération, DDT – services urbanisme, habitat, environnement, économie agricole...
- ❖ Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Creuse
- ❖ Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse, Fondation du patrimoine, Conseil Départemental de la Creuse, Fournisseurs d'électricité et d'eau, DDCSPP et DDSP, cabinet de la Préfète, Etablissement Public Foncier et Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Espace Info Energie (CPIE / SDEC)...

POLITIQUE DE LA VILLE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le service politique de la ville a pour objectif de favoriser la réussite du contrat de ville du Grand Guéret et pour cela de contribuer à réduire les inégalités et la pauvreté qui touchent les habitants du quartier prioritaire de l'Albatros.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du service consistent à animer, coordonner et évaluer le contrat de ville du Grand Guéret. Il participe notamment à l'élaboration et à la rédaction de tous les documents stratégiques du contrat de ville. Il anime et coordonne les réunions avec l'ensemble des partenaires et met en place les outils d'évaluation des politiques mises en œuvre sur le territoire qui permettront de mesurer la réduction des inégalités et de la pauvreté.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

- Mise en application et suivi des actions de la Convention de Renouvellement Urbain
- Mise en œuvre de la convention de Gestion Urbaine de Proximité et de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
- Mise en œuvre du contrat de ville et du Protocole d'Engagements Renforcé et Réciproque
- Mise en œuvre et suivi des actions retenues dans le cadre de l'appel à projet 2020 du contrat de ville et plus particulièrement de celles pour lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est partenaire à savoir :
 - Le Programme de Réussite éducative
 - Les adultes-relais
 - L'action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants
 - L'école ouverte
 - Le conseil citoyen
- Rédaction et distribution de la lettre de l'Albatros 2020

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : Le service politique de la ville est composé d'un agent sur 0,6 ETP (temps partiel choisi).
- Le budget : le service disposait en 2020 d'un budget de 15 000 € pour accompagner les actions du contrat. Cette somme n'a pas été intégralement dépensée à la lumière des actions non réalisées.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, Préfecture de Guéret, DDT – DDCSPP, Ville de Guéret, Creusalis, Evolis 23, Conseil Départemental de la Creuse, Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, Conseil Citoyen, Caisse des Dépôts, les porteurs d'actions 2020.

6. IMPACT COVID

A noter que le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis de déployer toutes les actions initialement prévues, notamment via l'appel à projet. Cependant, les partenaires et l'Agglo ont su faire preuve de réactivité et d'inventivité afin de maintenir les services indispensables aux habitants les plus précaires du quartier.

7. APERÇU DES PROJETS DE SERVICE POUR 2021

- Suivi actif de la Convention de Renouvellement Urbain
- Mise en œuvre des actions retenues au titre de l'appel à projet 2021 du contrat de ville
- Suivi et mise en œuvre des actions du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)
- Relance de la Commission Politique de la Ville du Contrat de Ville
- Suivi de la convention au titre du NPNRU et relance des actions inscrites

CHARTRE FORESTIÈRE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

L'animation de la charte forestière est sous la responsabilité de la Direction de l'Aménagement du territoire.

L'ONF est l'animateur de la charte jusqu'au 31 décembre 2020, à hauteur de 0,8 ETP, après notification du marché 18 n°50 le 14 septembre 2018.

Le territoire d'application de la charte regroupe la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Le grand événement de l'année 2020 est le renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires.

Plusieurs changements sont intervenus en 2020 du fait :

- Du décès de Jean-Claude ROUET, référent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ;
- De la crise sanitaire due à la COVID-19 qui a entraîné un confinement à deux reprises, un décalage des élections municipales, donc des nominations des correspondants forêt au sein des conseils municipaux, un décalage pour la mise en place des conseils communautaires. Les conséquences directes sont des retards dans le programme de sensibilisation des nouveaux élus, des problèmes et des retards dans l'organisation de formations à destination des élus ;
- La non-prolongation de la charte en 2021 due à des restrictions budgétaires ;
- De la crise sanitaire forestière et les attaques massives des scolytes qui ont à la fois nécessité la coupe de plusieurs centaines d'hectares de résineux et déstabilisé le marché du bois.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

L'animateur a pour mission :

- De répondre aux demandes des collectivités pour encadrer les chantiers d'exploitation forestière : réception des déclarations de chantiers, élaboration des plans, prise de rendez-vous et participation aux états des lieux, rédaction des permissions de voirie, suivi des chantiers ;
- D'assurer un appui technique, administratif et juridique aux collectivités tant au niveau des chantiers d'exploitations que des autres sujets forestiers (réglementation forestière, biens de section, gestion du patrimoine, voirie, etc.) ;
- D'assurer un appui technique auprès des services des deux collectivités, notamment en matière de développement touristique, d'urbanisme, services au public... ;
- D'organiser un programme de formation à destination des élus, des salariés des collectivités sur des thèmes liés à la charte forestière ;
- De représenter la charte forestière lors des réunions de travail, à l'échelle du territoire, du département ou de la région, ceci à la demande des deux EPCI ;
- De créer ou maintenir des passerelles entre les différents projets du territoire (PCET, Tiers-Lieux La Quincaillerie, accueil, GAL Leader...) ;

- De rechercher des maîtres d'ouvrage et de les assister pour la mise en œuvre de projets en lien direct avec le plan d'action de la charte forestière, par exemple :
 - L'animation forestière auprès des propriétaires ;
 - Le suivi de la qualité de l'eau brute forestière ;
 - La mise en valeur des sites forestiers ;
 - Les projets touristiques ;
 - L'animation et la mise à jour de l'espace Internet de la charte forestière ;
 - La réalisation des études sur les forêts du territoire, les publier après validation par les élus ;
 - La contribution à la médiatisation des actions en lien avec les services des collectivités ;
 - La rédaction d'un rapport annuel, la préparation et l'animation des comités de pilotage.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Animation de la charte forestière

- Coopération avec les autres territoires du Limousin pour la création du réseau des territoires forestiers comprenant le PNR de Millevaches, le PNR Périgord-Limousin, la Communauté de Communes Creuse-Sud-Ouest et l'Union Régionale des Communes Forestières.
Dans ce cadre, deux actions ont été réalisées :
 - L'extension du mode opératoire pour l'exploitation des bois sur le PNR Périgord-Limousin ;
 - Des négociations en plusieurs temps avec les services de l'Etat et la filière bois pour une réflexion sur l'abaissement des seuils des coupes rases.
- Mise en valeur des actions de la charte forestière dans les médias, particulièrement au niveau national. Cela s'est traduit notamment par un reportage sur Carnets de Campagne, émission de France-Inter, des reportages sur France 3 Limousin, La Montagne.
- Rédaction de plusieurs documents stratégiques à destination des services de la Communauté d'Agglomération, des élus et des correspondants forêt et préparation du Copil

B. Gestion forestière et mobilisation des bois

- Mise en place sur l'agglomération d'une animation forestière à destination des propriétaires privés. Cette mission, financée dans le cadre du programme Leader, a été réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière de novembre 2019 à octobre 2020. Outre la sensibilisation des propriétaires, des opérations sylvicoles durables ont été programmées dans le cadre de regroupements de propriétaires. L'animateur de la charte forestière a contribué à la réussite de l'action en jouant le rôle d'entremetteur sur un territoire qu'il connaît bien.
- Création d'une association de propriétaires forestiers sous la forme juridique d'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière : « ASLGF des Monts de

Guéret ». Le bureau est créé et les statuts ont été déposés au mois d'octobre. Le siège est à la mairie de Saint-Sulpice-le-Guérétois. La rédaction des statuts a nécessité 5 réunions de travail avec les propriétaires. Les statuts ont été envoyés aux mairies du Grand Guéret.

- Encadrement de nombreux chantiers forestiers avec application du mode opératoire pour l'exploitation des bois pour une exploitation sans dommage pour les infrastructures publiques.
- Conseils aux propriétaires privés pour la mise en œuvre d'une gestion forestière durable (Lourdoueix-Saint-Pierre, Saint-Sulpice le Guérétois, Saint-Vaury, La Saunière).

C. Forêt et gestion communale

- Poursuite des formations avec 2 sessions organisées sur l'encadrement des chantiers forestiers. Formations réalisées exclusivement sur le terrain en raison de la crise sanitaire. Rédaction et mise en ligne des supports de formation (2 x 15 participants).
- Envoi de courriers, relances, pour la nomination des correspondants forêt lors des élections municipales de 2020. Refonte complète de l'annuaire des mairies après la désignation des correspondants. Mise en ligne sur le site Internet.
- Rédaction d'articles pour les bulletins communaux.

D. Tourisme et loisirs

- Poursuite de l'adaptation des sites touristiques pour le public souffrant de handicap (visuel et mental). Rédaction et mise en ligne de 9 pages en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
- Appui technique pour d'importants travaux dans l'Arboretum de Chabrières.
- Organisation de visites guidées.
- Participation à l'évènement « Forêt Follies » en septembre 2020.

E. Environnement et eau potable

- Fin du programme de recherche sur la qualité de l'eau brute forestière en partenariat avec l'ARS et l'université de Limoges. Recrutement d'une stagiaire en licence professionnelle afin de travailler sur le bilan du suivi. Rédaction d'un rapport (en cours) sur le lien entre la gestion forestière et la qualité de la ressource en eau, notamment des captages situés en forêt.
- Intervention en tant que médiateur sur un conflit sur le thème de l'entretien des haies. Envoi d'une contribution à différents partenaires : Chambre d'agriculture de la Creuse, CPIE des Pays Creusois, Conseil Départemental de la Creuse.
- Education à l'environnement :
 - Mise à disposition de l'exposition sur la forêt (Collège, écoles et Conseil Départemental de la Creuse).
 - Partenariat avec le comité départemental du Judo pour la mise en œuvre de l'opération « 1 000 arbres en Creuse » avec la plantation de 10 arbres à l'Arboretum par les élèves du collège Jules Marouzeau de Guéret. Sainte-Feyre, Saint-Yrieix-les-Bois, Lourdoueix-Saint-Pierre, Chatelus-Malvaleix, Saint-Fiel, Bonnat ont également participé à l'opération en plantant des arbres.

- o Poursuite du programme de sensibilisation des scolaires sur le territoire. Arrêt brutal au printemps avec la Covid.
- o Accueil d'écoles forestières et universités sur le thème de la charte forestière.

F. Valorisation du bois local

Relais de l'interprofession FIBOIS Nouvelle-Aquitaine pour information des élus et des professionnels.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Nombre de formations réalisées : 2
- Nombre de visites de terrains ou réunions : environ 50 (élus, propriétaires, autres territoires, professionnels...)
- Nombre d'états des lieux réalisés : environ 50
- Nombre de scolaires sensibilisés : environ 200 (pas de sorties au printemps)
- Nombre d'actions développées : 9
- Animation forestière CRPF (sensibilisation des propriétaires forestiers) :
 - o Suivi de l'eau brute forestière (alimentation en eau potable)
 - o Compensation carbone
 - o Accueil du public
 - o Adaptation de sites
 - o Regroupement de propriétaires pour des coupes d'amélioration
 - o Etude de massifs forestiers (Savennes, Saint-Sulpice le Guérétois et Saint-Vaury)
 - o Education à l'environnement
 - o Formation des élus

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Communes de l'agglomération, délégués forêts des communes, CRPF, Office de Tourisme, écoles, collèges, médias locaux et nationaux, ONF, Conseil Départemental de la Creuse, entreprises d'exploitation forestière...

6. IMPACT COVID

Malgré les contraintes imposées par les mesures barrières et le confinement à deux reprises, l'encadrement des chantiers forestiers a pu se dérouler presque normalement grâce aux dérogations délivrées par le Ministre de l'Agriculture et la Direction de l'ONF. Il n'y a eu aucune interruption dans la mission d'animation de la charte forestière en 2020.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le plan climat a pour objectif de préparer le territoire au changement climatique afin de limiter au maximum les atteintes à l'environnement.

Pour ce faire, les actions mises en place doivent contribuer à :

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- S'adapter aux effets du changement climatique afin de réduire la vulnérabilité du territoire-

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Mise en œuvre et animation du plan climat
- Animation des dispositifs financiers liés
- Assistance des communes membres dans leurs projets
- Développement des énergies renouvelables sur le territoire

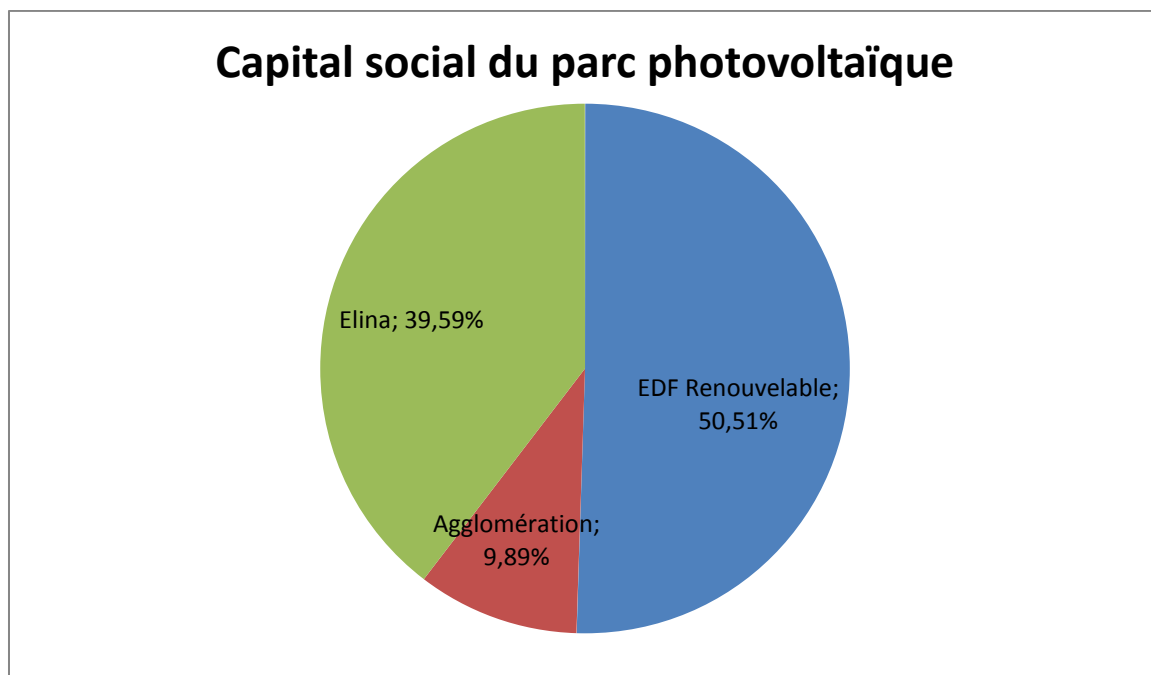
3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Parc photovoltaïque de Guéret / Saint-fiel

Un parc photovoltaïque de 17 ha (environ 25 terrains de foot) est entré en construction début 2020 sur la zone d'activité Cher du Cerisier (communes de Guéret et de Saint-Fiel). D'une puissance de 14.7 MWc, il produira annuellement 16.2 GWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation de 3 250 habitants. La construction s'est achevée par la mise en service du parc photovoltaïque début mars 2021.

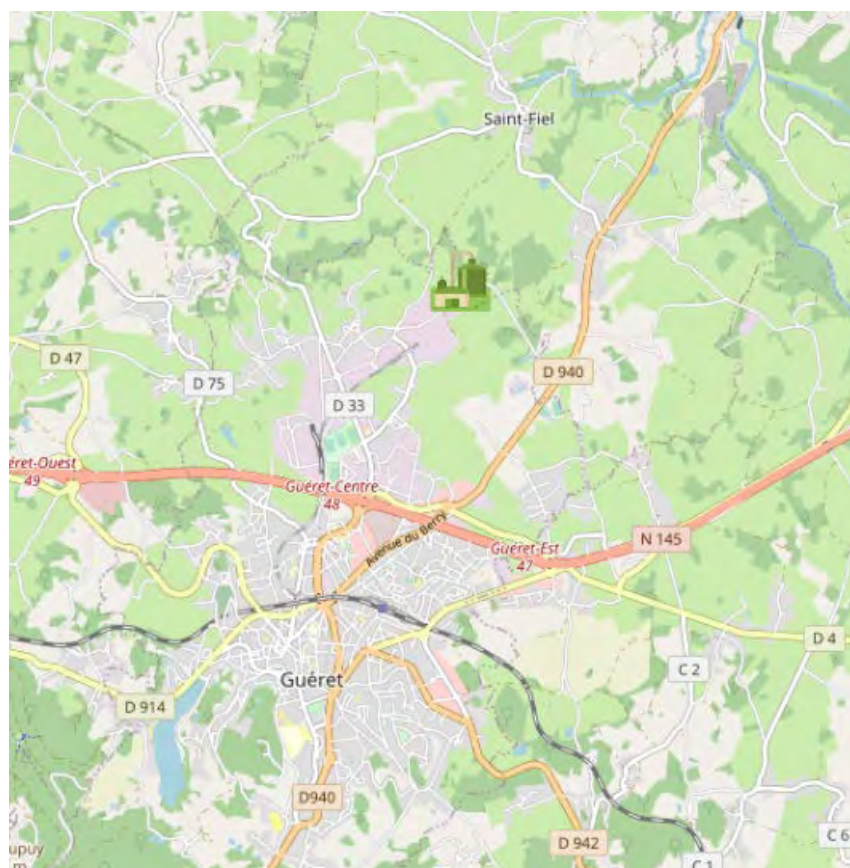


Durant l'année 2020, l'Agglomération a mené une négociation avec la société EDF Renouvelable pour entrer au capital du projet. Cette entrée au capital a été validée fin décembre 2020. Le capital social est désormais réparti ainsi :



B. Méthanisation

Le projet de méthanisation situé au nord de Guéret, sur la rue du Cros, se poursuit en partenariat avec ENGIE, Picoty et Elina (qui remplace la Caisse des Dépôts). Suite à de nombreux changements réglementaires début 2020, le projet étudié en 2019 a été actualisé. Il est désormais essentiellement basé sur la méthanisation d'effluents agricoles locaux pour produire du méthane qui sera injecté dans le réseau de gaz local. Le tarif d'achat du gaz produit, donnée économique essentielle, a été sécurisé en novembre 2020.



C. Énergies renouvelables (EnR)

La charte de développement des EnR approuvée fin 2019 a été mise en place et signée par plus d'une dizaine de structures. De nombreux porteurs de projet de production d'énergie renouvelable ont ainsi été redirigés par les communes vers l'Agglomération qui les a accompagnés.

En fin d'année, l'enquête publique concernant les projets éoliens d'Anzême et de Saint-Fiel a eu lieu. En prévision de celle-ci, la Com' d'Agglo a formé les membres de la commission énergie aux enjeux de l'éolien. Suite à cette formation, elle a émis un avis défavorable au projet présenté et à tout projet éolien industriel sur son territoire tant qu'un schéma intercommunal de développement des EnR n'aura pas été adopté. Un groupe de travail dédié a immédiatement été créé pour commencer à élaborer ce schéma.

D. Rénov 23

Jusqu'à fin 2020 les habitants ayant un projet de rénovation énergétique de leur habitation ont été accompagnés par l'espace info énergie porté par le SDEC et le CPIE des pays creusois. Pour anticiper la suppression de cette structure au 31/12/2020, la plateforme transitoire « Rénov 23 » a été créée pour l'année 2021. Ce projet, porté par le SDEC et le CPIE dans la suite de leur mission précédente, a été soutenu par l'Agglo. Courant 2021, une réflexion devra être menée conjointement avec toutes les communautés de communes du département pour créer une structure d'accompagnement pérenne.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : 1 agent à 80 %
- Le budget :
 - o Investissement : 100 000 €
 - o Loyer du parc photovoltaïque : 125 000 €

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

ADEME & Europe (financeurs), EDF EN (parc photovoltaïque), Engie, Picoty, Elina (méthanisation), Elina (EnR)

FIBRE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

La Communauté d'Agglomération a signé, en novembre 2015, une Convention avec Orange visant à assurer le déploiement de la Fibre optique jusqu'à l'abonné, au terme de 2022.

Ce déploiement doit être réalisé sur l'intégralité des bâtiments du territoire communautaire et, à l'origine, sur les 19 communes de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury.

Cette disposition a changé en 2019, avec l'intégration de 6 nouvelles communes pouvant bénéficier de la couverture FTTH. Ces compléments ont été validés en 2020.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Le service doit assurer le suivi de cette convention, sa bonne exécution sur le territoire, assurer le lien entre Orange et les communes du territoire, afin de faciliter les démarches administratives et/ou techniques pour le déploiement de la Fibre.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

Les armoires de rue ont été totalement posées au cours de l'année 2020, sur la totalité du territoire communautaire. Ceci clôt un des engagements de la convention AMII de 2015 : rendre 100 % des logements adressables.

Le rythme des déploiements pour les logements raccordables est conforme aux engagements de la Convention.

Il a cependant été réduit au cours du printemps 2020, compte tenu de la crise sanitaire.

Des comités de pilotage par secteur ont été organisés, afin de détailler, commune par communes, et en présence des élus, le niveau de déploiement. Ces rencontres facilitent également les échanges avec Orange, notamment par rapport aux questions d'élagage dans les communes rurales.

A la signature de la convention, seules les communes de l'ancienne Communauté de Communes étaient concernées pour des raisons d'antériorité. Ceci impliquait que 6 communes étaient exclues du dispositif (Anzême, Jouillat, Saint-Eloi, Mazeirat, Peyrabout et Saint-Yrieix-les-Bois).

Depuis lors, d'une part, le législateur a ouvert un assouplissement de dispositifs réglementaires et, d'autre part, Orange s'est engagé par courrier au cours de l'été 2020 à assurer le déploiement sur ces 6 communes, sur ses fonds propres et à l'horizon 2023.

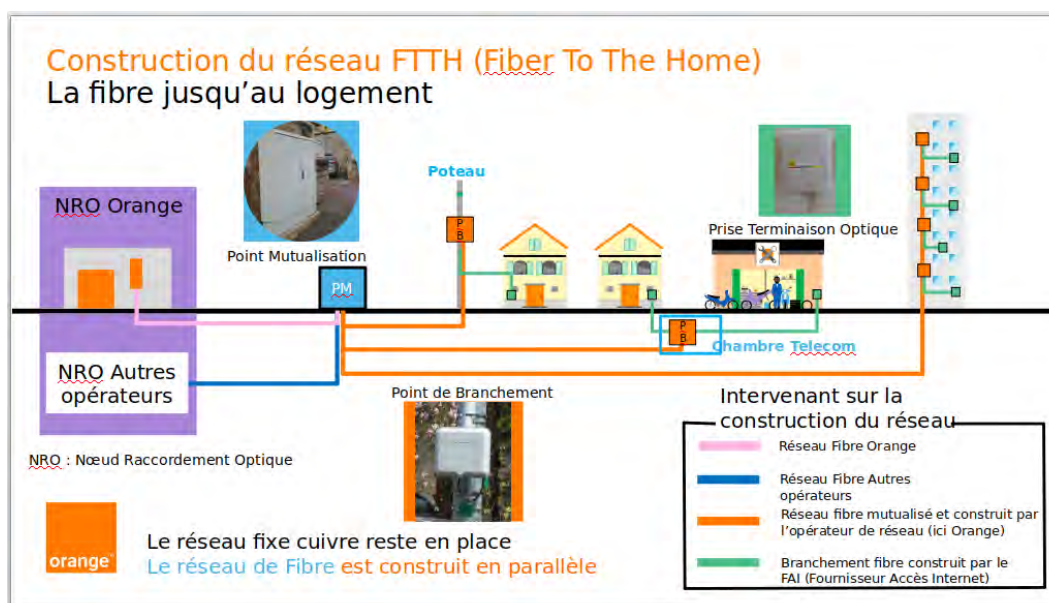
4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : La mission FttH est portée par le Chef de Projet Politique de la Ville sur un équivalent de 0,2 ETP (Temps partiel choisi).
- Le budget : la mission n'appelait pas d'inscription au budget 2020, le coût de l'opération de couverture du territoire étant porté par Orange.

Commune	À l'étude	Logements en cours de déploiement	Raccordés	% raccordés
Ajain	506	90	0	0,00
La Brionne	254	0	0	0,00
Bussière-Dunoise	858	65	0	0,00
La Chapelle-Taillefert	275	0	0	0,00
Gartempe	64	30	0	0,00
Glénic	430	0	0	0,00
Guéret	1041	1302	7510	76,22
Montaigut-le-Blanc	51	155	56	21,37
La Saunière	300	31	0	0,00
Savennes	134	0	0	0,00
Saint-Christophe	163	0	0	0,00
Sainte-Feyre	159	441	691	53,52
Saint-Fiel	277	98	200	34,78
Saint-Laurent	25	98	248	66,85
Saint-Léger-le-Guérétois	286	2	0	0,00
Saint-Silvain-Montaigut	85	88	0	0,00
Saint-Sulpice-le-Guérétois	729	135	371	30,04
Saint-Vaury	601	100	470	40,14
Saint-Victor-en-Marche	391	0	0	0,00
Saint-Yrieix-les-Bois	10	0	0	0,00
TOTAL	6639	2635	9546	50,72

(Données au 31/12/2020)

Il est à noter que la Convention prévoyait 15 793 logements « programmés » (derrière une armoire de rue) pour 2020. Ce chiffre était par nature sous-estimé et a été largement dépassé (18 820 logements).



5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Préfecture de la Creuse, Agence Nationale du Numérique, Orange, Communes, DORSAL

6. IMPACT COVID

La crise sanitaire du printemps a eu un impact important sur le rythme de déploiement de la Fibre sur le territoire, notamment au cours des mois de mars et avril. En effet, la nécessaire application des règles de distanciation a imposé à Orange et à ses sous-traitants des équipes d'une personne par véhicule, réduisant d'autant les capacités d'intervention. Néanmoins, Orange a su déployer les ressources nécessaires pour minimiser l'impact de ces règles contraignantes. Le niveau de déploiement reste satisfaisant et conforme aux données contractuelles de la Convention AMII ; les comités de pilotage ont pu se dérouler en visio-conférence avec une participation importante des élus.

7. APERÇU DES PROJETS DE SERVICE POUR 2021

- Finalisation de l'inscription des 6 communes dans la zone AMII, par avenant à la convention avec Orange. Ce dernier finalise les termes de la convention avec le Gouvernement
- Démarrage des études préalables pour ces 6 communes
- Poursuite des comités de secteurs pour le suivi des déploiements détaillés sur les communes.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CENTRE DE RESSOURCES DOMOTIQUE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le Centre de Ressources Domotique est un lieu d'information, de formation et de développement économique pour les entreprises, autour du marché de la domotique et de la « silver économie ». Ce centre est une des concrétisations du Pôle d'Excellence Rurale Domotique et Santé de Guéret porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, dont le but est de faire du vieillissement du territoire un vivier d'opportunités d'avenir.

L'activité du Centre de Ressources Domotique est organisée autour de trois cibles :

- **les étudiants** : partenariat avec l'université de Limoges pour l'hébergement de la licence professionnelle Domotique et Santé (bac +3) ;
- **les professionnels** : incubateur/pépinière à disposition des entreprises développant leur activité dans le domaine de la domotique et/ou de la santé, ainsi qu'un espace de réalité virtuelle immersive pour se projeter dans des aménagements d'espaces avant réalisation des travaux ;
- **le grand public** : conférences, expositions et manifestations annuelles pour promouvoir les innovations et aborder les principaux enjeux en matière de silver économie.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire : accueillir le développement d'innovations domotiques, produits, services, avancées technologiques médicales, permettre leur mise au point au niveau local, s'associer à des programmes de recherche nationaux et européens.
- Promouvoir les solutions pour améliorer l'habitat et faciliter le maintien à domicile : le simulateur virtuel et immersif, installé depuis l'été 2018, est un outil privilégié pour expérimenter et illustrer les différentes offres d'aménagement du domicile privé ou collectif, plus particulièrement au regard des besoins des personnes dépendantes âgées ou handicapées.
- Participer au campus universitaire de Guéret : offrir aux étudiants une qualification technique, spécifique et d'avenir grâce à des formations originales, voire uniques en France, centrées sur les enjeux du vieillissement.
- Soutenir et accompagner le développement de la SCIC Innovill'âge : cette coopérative créée en 2016 a vocation à accélérer les projets du territoire orientés sur la thématique du « bien vivre et bien vieillir chez soi ». Son ambition est de faire du Grand Guéret le territoire national de référence sur le thème de la prévention, de la perte d'autonomie et du mieux vivre des seniors. Une offre de services va être proposée pour accompagner les propriétaires publiques et privés dans la conception et le réaménagement de leur patrimoine bâti.

- Concourir à la dynamique régionale impulsée par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation de la Nouvelle Aquitaine, ainsi que par les feuilles de route régionales en matière de santé et de silver économie.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

- **Intégration du Pôle Domotique et Santé à la Direction du Développement économique et de l'enseignement supérieur** dans le cadre de la réorganisation des services de la collectivité.
- **Rendu de maquettes numériques pour deux commanditaires** : Communauté de Communes Creuse confluence pour l'aménagement d'une résidence intergénérationnelle et Réseau Canopé pour expérimenter la rénovation d'une salle de sciences au collège Martin Nadaud de Guéret.
- **Mise en place d'une tarification des équipements de réalité virtuelle** pour ouvrir l'accès à ces technologies à tous les professionnels en lien avec l'adaptation de l'habitat.
- **Réorientation des activités de la SCIC Innovill'âge** autour des prestations numériques liées à ces technologies 3D.
- **Organisation d'un séminaire** « Intérêts et enjeux d'un observatoire économique dans les territoires ruraux » animé par Philippe NIKONOFF, économiste.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : 1,5 ETP, soit une directrice à mi-temps, et une responsable administrative.
- Le budget : 268 K€ de dépenses de fonctionnement toutes charges comprises, dont 50 K€ dédiés au financement des formations universitaires sur le campus de Guéret (1 DUT, 1 Licence et 1 master).
- 18 étudiants en Licence professionnelle domotique et santé.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

- ❖ Partenaires institutionnels : Conseil Départemental, Conseil Régional, Préfecture, ARS, FFB, CAPEB, CMA et CCI
- ❖ Partenaires liés aux formations : AFPA, GRETA, CNFPT, Université de Limoges, ILFOMER, ESPE et IFSI de Guéret, Lycée Jean Favard à Guéret, Lycée Raymond Loewy à La Souterraine, Lycée des Métiers du Bâtiment à Felletin,

Réseau Canopé 23, ALISO : Bureau Information jeunesse / réseau acteurs du lien social en creuse

- ❖ Partenaires liés au développement économique : ADI (Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine), AVRUL (Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin), Autonom'Lab, GIP Eséa (opérateur e-santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine), Limousin Actif, France Initiative, Scic Innovill'âge

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Initier un contrat de prestation pour les compétences d'un ingénieur en réalité virtuelle, plutôt que de miser sur un emploi salarié à temps plein.
- Renforcer la collaboration avec le campus de Guéret pour améliorer l'accompagnement et l'orientation des étudiants, a fortiori dans un contexte de crise sanitaire.
- Candidater à l'appel à projet « transformation numérique mutualisée pour le compte des TPE », en partenariat avec les consulaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Depuis la loi NOTRe, le libellé des compétences de développement économique des communautés comporte 4 domaines d'intervention :

- la maîtrise d'ouvrage des zones d'activités économiques ;
- les actions de développement économique dans le respect du SRDEII ;
- la politique locale du commerce et les actions de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- la promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme intercommunal.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Instruction et accompagnement des projets d'entreprise :
 - o Évaluer les conditions de viabilité et de faisabilité d'un projet en partenariat avec les chambres consulaires
 - o Élaborer les rapports et délibérations nécessaires à la contractualisation de projets
 - o Proposer un suivi personnalisé aux entreprises installées sur le territoire
- Gestion et promotion de l'offre de services en matière de développement économique
- Recenser et actualiser les modes possibles d'accompagnement par l'ensemble des partenaires et structures :
 - o Informer les entreprises et porteurs de projet sur les aides disponibles et les conseiller dans leurs démarches
 - o Suivre le dispositif d'aides financières de la collectivité et assurer l'instruction des dossiers
- Prospection d'entreprises :
 - o Proposer une stratégie de prospection adaptée aux atouts du territoire
 - o Repérer des entreprises cibles pour favoriser la structuration de filières
 - o Représenter la collectivité auprès des organismes et événementiels susceptibles de développer l'attractivité économique
- Animation des partenariats et de réseaux professionnels :
 - o Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
 - o Favoriser les échanges entre professionnels via l'animation d'un réseau local d'entreprises
 - o Participer aux comités de pilotage, groupes techniques, commissions territoriales en lien avec le développement économique

- Conseil pour la stratégie économique du territoire :
 - Piloter des diagnostics partagés entre acteurs et repérer les leviers d'intervention possible de la collectivité
 - Traduire les orientations politiques en plans d'action
 - Informer sur les évolutions juridiques, réglementaires et financières sur le développement économique local
 - Organiser une veille sur les offres des territoires limitrophes

3. ACTIONS MAJEURES 2020

- Mise en place d'un observatoire économique
- Mise en place d'un fonds de soutien aux jeunes entreprises
- Mise en place de 3 aides directes aux entreprises :
 - Aides à l'investissement matériel
 - Aides à la transformation numérique
 - Aides à l'acquisition de véhicule utilitaire

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : 1,5 ETP dédié à ce service (une directrice à mi-temps et une chargée de mission)
- 1 dispositif « Fonds Soutien Jeunes Entreprises Difficulté liée COVID-19 » créé spécialement pour les structures récentes à l'époque, non éligibles aux aides de l'État faute de chiffre d'affaires : 9 000 € distribués pour 6 structures
- 58 entretiens personnalisés réalisés auprès de porteurs de projets (artisanat, commerces de proximité, restauration, agroalimentaire, études et conseils, automobile...)
- 234 entreprises créées sur le territoire (commerces de proximité, restauration, agroalimentaire, restauration, automobile, études et conseils, artisanat, professionnels de santé...)
- 64 entretiens personnalisés auprès des entreprises endogènes : 32 entretiens d'orientation sur les dispositifs d'aides financières, 5 entretiens de présentation de l'entreprise, 27 entretiens pour la recherche de lieux d'implantation
- 14 Accompagnements dans leur recherche de nouveaux lieux d'implantation pérenne : 6 entreprises implantées à la suite de cet accompagnement

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

- ❖ Partenaires institutionnels : Préfecture, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Creuse, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture
- ❖ Partenaires associatifs : ADI Nouvelle-Aquitaine, Initiative Creuse, France Active, BGE
- ❖ Autres partenaires liés au développement de projets spécifiques : Scic Innovill'âge, Agences immobilières

6. APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Elaboration d'un dispositif temporaire de 3 aides directes aux entreprises, sur la base du contrat Boost'Ter conclu avec le Conseil Départemental
- Mise en place d'un dispositif permanent d'aides à l'implantation d'entreprises sur le territoire/ immobilier d'entreprises
- Renforcer le partenariat avec les consulaires et associations en les associant aux différentes réflexions préparatoires aux règlements d'aides et interventions

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

TIERS-LIEUX « LA QUINCAILLERIE »

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Ouverte depuis novembre 2019 après 4 ans d'expérimentation dans l'hypercentre de Guéret, La Quincaillerie est un service de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Sur un plateau de 1000 m², dans un ancien commerce, elle propose un espace de travail partagé, un espace de médiation numérique pour divers publics, un accès libre et gratuit à Internet, un fablab, un studio d'une radio associative locale, un espace de convivialité (espace café / bar associatif lors d'événements), un espace d'exposition, une salle de spectacle vivant ainsi que la domiciliation d'associations. Véritable lieu hybride, La Quincaillerie est un outil transversal au service des habitants, associations, professionnels et collectivités.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Favoriser et développer les usages pratiques des nouveaux outils de production numériques (imprimante 3D, scanner 3D, découpe laser, plotter vinyle, presse à chaud, machine à coudre numérique...).
- Fédérer autour de ces pratiques innovantes les acteurs locaux de l'éducation populaire, les médias associatifs locaux et la population.
- Développer un lieu unique de création collaborative ouvert à tous, mettre à disposition de compétences et de matériel en libre accès et/ou prêt.
- Mettre à disposition un espace de coworking à la population, aux nouveaux arrivants sur le territoire. Héberger de façon ponctuelle des start-up innovantes. Inviter les jeunes entreprises, comme les télétravailleurs, à déployer leurs activités dans un cadre convivial, collaboratif et dans le respect d'un choix de vie.
- Croiser les médias associatifs locaux [Polymédia Local de Proximité] dans le but de leur apporter un soutien transversal et leur donner un accès diversifié au travers d'autres canaux de diffusion. Plus globalement, cela permet la mutualisation de moyens humains, techniques et technologies. Enfin, un tel lieu a également pour ambition de proposer au territoire un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la redynamisation de la cité.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Inauguration le 31 Janvier 2020

Après plus de 4 ans dans l'hypercentre ville de Guéret au 6, rue Maurice Rollinat, la Quincaillerie a aménagé de nouveaux locaux sur l'artère principale de Guéret au 22 avenue Charles de Gaulle. Dans une friche commerciale, le Tiers-Lieux dispose désormais de 1000m² accueillant les studios de Radio Pays de Guéret, les bureaux administratifs (loués sur des baux de 2 ans) de P'Art Si P'Art La, de APF France Handicap et du réseau Tela et mettant à disposition des espaces de travail partagé équipés, un bureau à usage plus ponctuel, une salle de réunion équipée en visioconférence, un fablab séquencé en 2 parties distinctes (salle propre et salle sale), une salle de spectacle / conférence équipée en sonorisation et lumière ainsi qu'un grand espace commun accessible à toutes et tous librement. Cet espace comporte également un grand mur pour les expositions d'artistes.



B. Médiation Numérique

Acteur majeur de la médiation numérique sur le territoire, La Quincaillerie a de nouveau proposé des ateliers d'initiation à l'usage des outils informatiques et du web pour différentes typologies de personnes.

C. Mise en place d'un incubateur en économie sociale et solidaire en lien avec les réseaux TELA, Aliso et Solasol



D. Mise en place d'un drive fermier en partenariat avec le groupement des agriculteurs biologiques de la Creuse (gAB23) et l'association SolASol : le drive de la Quincaillerie'

Toutes les semaines, les consommateurs peuvent réserver leurs produits en ligne, via l'outil libre cagette.net, auprès de 11 producteurs bio et locaux et venir récupérer leurs achats le mardi soir, de 17h00 à 19h00 au sein des locaux de la Quincaillerie. Moyenne de 30 commandes/semaine.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : 4 salariés
 - o 1 coordinateur / Directeur du Développement Local Collaboratif
 - o 1 coordinateur des actions numériques
 - o 1 médiatrice numérique
 - o 1 coworking manager

- Le budget :

Fonctionnement 2020	191 278,83 €	Subventions fonctionnement	77 126,16 €
Investissement 2020	1 775 629,13 €	Subventions investissement	391 857,09 €
		Recettes	22 040,40 €

- La Quincaillerie est le siège social de 25 associations.

- Elle a accueilli 20 coworkers distincts en espace de travail partagés, 10 utilisateurs réguliers du bureau mutualisé.

- La salle de réunion a été louée 39 fois, la salle de spectacle 15 fois.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Europe, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Fondation Orange, Mission Société Numérique, Réseau Français des Fablabs, La Coopérative des Tiers-Lieux, Réseau Téla, ALIPTIC, associations locales résidentes à La Quincaillerie (Groupement associatif des nuits Guéretoises, Yeap Prod, Conscious Rural Style, Radio Pays de Guéret, Freeswap, Groupement des agriculteurs biologistes, P'Art Si P'Art La, collectif des artistes Creusois...), Aliso, SolAssol, CRESS Nouvelle-Aquitaine

6. IMPACT COVID



Fabrication de visières de protection lors du premier confinement. Afin d'équiper les populations en matériel de protection en début de crise sanitaire, l'équipe de La Quincaillerie s'est mobilisée afin de fabriquer et distribuer gratuitement des visières de protection réalisées à la découpeuse laser. Ainsi, 2700 visières ont pu être distribuées gratuitement aux professionnels de santé (hôpital de Guéret, clinique, médecins...), force de l'ordre, artisans / commerçants et particuliers. La Quincaillerie a rejoint le

consortium Homemade, consortium régional de fablabs, makers, couturiers, têtes de réseaux et chercheurs pour lutter contre la crise sanitaire, projet porté par la Coopérative Tiers-Lieu(x).



Annulation/Report des Rencontractées#3

Pas d'organisations ni d'accueils de concerts et diminution flagrante du nombre d'ateliers collectifs.

7. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Réponse à l'appel à projet national Fabrique de Territoire. La Quincaillerie et le réseau de Tiers-Lieux Creusois TELA souhaitent être reconnus Fabrique de Territoire afin de renforcer la coordination du réseau, de développer des nouvelles actions économiques, alimentaires, sociales et culturelles. Une documentation de ce projet sera également envisagée afin de produire des livrables (audio, vidéo, écrits, dessins) pour faciliter l'essaimage des initiatives.
- Réponse à l'AMI « conseiller numérique ». Le volet « inclusion numérique » du Plan de relance prévoit la formation et le recrutement de 4 000 conseillers numériques France Services, accueillis par des collectivités territoriales et les acteurs privés associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire. La Quincaillerie souhaite candidater pour accueillir un conseiller numérique et renforcer ses actions en faveur des publics les plus éloignés du numérique, et notamment proposer des permanences d'accompagnement collectives et individuelles – labélisation Aidant COnnect – pour les habitants du quartier politique de la ville (*enfants, adultes et seniors*).
- Les conseillers numériques France Services assureront des permanences, organiseront des ateliers, proposeront des mini-formations afin de permettre aux personnes « éloignées du numérique » de s'approprier progressivement les usages numériques du quotidien. Les conseillers recrutés bénéficieront d'un contrat de travail sur 2 ou 3 ans.
- Positionnement sur le projet « Pouvoir d'agir en Tiers-Lieux » porté par la Fondation de France. L'enveloppe de 10 000€ an/3 ans permettra à La Quincaillerie d'enclencher un processus de réflexion avec la CRESS pour travailler une nouvelle structuration juridique et économique. Une fois encore, une documentation du processus sera produite et partagée.
- Accueil d'une étape de « La Tournée des Tiers-Lieux » de la convention climat (horizon Octobre 2021).

EUROPE / LEADER / COOPÉRATION

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le Service Leader de la Direction du Développement local collaboratif a pour mission principale la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire de projet pays de Guéret (composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche). Le programme LEADER « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux : LEADER doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques rurales, de proposer des solutions adaptées aux contextes locaux.

Le programme LEADER est porté par un GAL (Groupe d'Action Local) constitué de personnes publiques et privées issues des 2 territoires ; les projets sont ainsi présentés et validés par une instance de gouvernance locale.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Le territoire du « pays de Guéret » a été doté en 2015 de 1,8 millions d'euros (portés à 2 millions en 2020) sur 6 ans afin de soutenir des projets , portés par des bénéficiaires publics ou privés, qui s'inscrivent dans les orientations suivantes :

- Développer les compétences numériques du pays de Guéret > Sensibiliser aux multiples usages du numérique...
- Soutenir et développer la silver économie et les services contribuant au bien-être des personnes > Renforcer et développer les services de la vie quotidienne ; Développer les solidarités en multipliant les liens entre générations et entre catégories de population ; Permettre et encourager les innovations
- Développer les filières de proximité > Organiser et structurer les filières locales, développer de nouveaux modes de commercialisation, mutualiser les pratiques
- Renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur des initiatives originales > Enrichir l'offre touristique en misant sur des concepts originaux et contribuant à renforcer une image identitaire Sports et Nature ; Maintenir la vitalité sportive et culturelle du territoire ; Actions de promotion du territoire
- Mettre en place une gouvernance partagée et favoriser les transferts d'expériences > Sensibiliser à la connaissance de son territoire, organiser des partages et retours d'expériences via des échanges entre territoires, des visites de projets, des rencontres d'individus

Le programme LEADER, c'est également la coopération :

COOPERER = ENRICHIR SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DONNER UNE VALEUR AJOUTEE AUX PROJETS EN :

- Échangeant sur des expériences, des bonnes pratiques et des savoir-faire ;
- Identifiant de nouvelles réponses aux enjeux du territoire et en innovant ;
- Renforçant l'identité du territoire vis-à-vis de l'extérieur ;
- Développant l'ouverture et la conscience européenne du territoire.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. L'animation et la gestion de l'enveloppe

Une dotation complémentaire a été attribuée au GAL portant sa maquette à 2 673 925 € incluant près 600 000 € pour l'animation (2 postes sur la durée du programme représentant 1,8 ETP en 2020).

6 dossiers ont été programmés pour 195 919,39 € de FEADER représentant 307 337,70 € d'investissement sur le territoire.

Liste des projets soutenus 2020 :

MAITRE OUVRAGE	nom projet	total LEADER	TOTAL DEPENSES
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	Open élus days – mars 2018	9 781,30 €	12 226,63 €
SARL DEPECHE ALIMENTATION Moutier Malcard	Acquisition d'un camion pour les tournées du commerce multi-services	38 195,72 €	63 659,55 €
Centre communal Action Sociale GUERET	Création de la pause des aidants	70 492,39 €	88 115,49 €
Association l'île des Petites Canailles	Création d'une maison des assistantes maternelles à Saint-Yrieix-les-Bois	1 995,99 €	6 244,99 €
APAJH – Esat Le Masgerot	Restructuration de l'atelier avec la création d'un pôle abattage lapins	12812,56 €	40039,25 €
Ville de GUERET	Médiation Culturelle	9 741,16 €	12 176,45 €
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CoLabora – projet de coopération européenne sur les espaces de coworking en milieu rural	52 900,27 €	84 875,34 €
Total		195 919,39 €	30 733,77 €

La mise en paiement des dossiers programmés a constitué une part importante de l'accompagnement en 2020.

B. La coopération transnationale

En 2020, les deux projets de coopération transnationale menés sur le territoire du pays de Guéret ont été impactés par la pandémie de Covid-19 et le confinement, notamment en termes de calendrier d'exécution.

- Projet de coopération transnationale « Tiers-Lieux, acteurs du développement local »



Ce projet rassemble l'Espace Numérique Sud Charente, le Parc Naturel de Gaume (Belgique) et La Quincaillerie, Tiers-Lieux de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Les Tiers-Lieux et les territoires partenaires ont la volonté de poursuivre des actions dans un objectif final de développement local. Le partage d'expériences inspirantes et l'organisation collaborative d'événements dédiés au développement local contribuent à bonifier les pratiques de chacun dans son Tiers-Lieux.

Les partenaires ont défini un programme d'actions selon deux axes principaux :

- Axe 1 | apprendre l'un de l'autre et s'enrichir mutuellement à travers les actions suivantes : rencontres des partenaires, visites d'études, organisation des journées des Tiers-Lieux et du développement local « Les Rencontr'actées », intervention de formateurs issus des structures partenaires auprès des personnes en formation dans le domaine du numérique.
- Axe 2 | expérimenter et innover ensemble à travers les actions suivantes : création d'un centre de ressources des pratiques des Tiers-Lieux, ateliers de prospective sur les Tiers-Lieux, organisation de hackathons du développement local.

Budget total sur 4 ans : 30 502.12 € dont 19 559.63 € de fonds européens.

- Projet de coopération transnationale « CoLabora - projet de coopération européenne sur les espaces de coworking en milieu rural »



Ce projet de coopération rassemble 7 GAL localisés dans 6 pays européens : Espagne, Irlande, Royaume-Uni, Allemagne, Lettonie et France.

L'ensemble des partenaires sont convaincus que le coworking peut être un levier de développement local en ce qu'il peut participer au maintien de la population en milieu rural, participer au développement économique et être un facteur d'attractivité.

Dans cette perspective, les partenaires se sont associés afin de créer collectivement une boîte à outils méthodologiques qui facilite la création et le développement des espaces de coworking.

La plus-value de la coopération réside dans la démarche ascendante mise en œuvre. Les outils méthodologiques sont en effet issus des données collectées sur le terrain lors des rencontres partenaires qui sont l'occasion de visiter des espaces de coworking.

À l'échelle du pays de Guéret, l'année 2020 a été marquée par le recrutement du coworking manager. Le coworking manager joue un rôle essentiel au sein des espaces de coworking de La Quincaillerie (Guéret) et du Chai (Bonnat) : ses missions d'animation, de promotion et de gestion des espaces permettent de concrétiser la stratégie des deux EPCI de faire de ces lieux des leviers de développement local. Dans le cadre du projet CoLabora, il assure le lien entre les actions menées au niveau local et celles menées au niveau transnational afin d'en amplifier les résultats.

Budget total sur 2 ans : 86 320,34 € dont 54 056,27 € de fonds européens et 15 000 € de financements régionaux.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

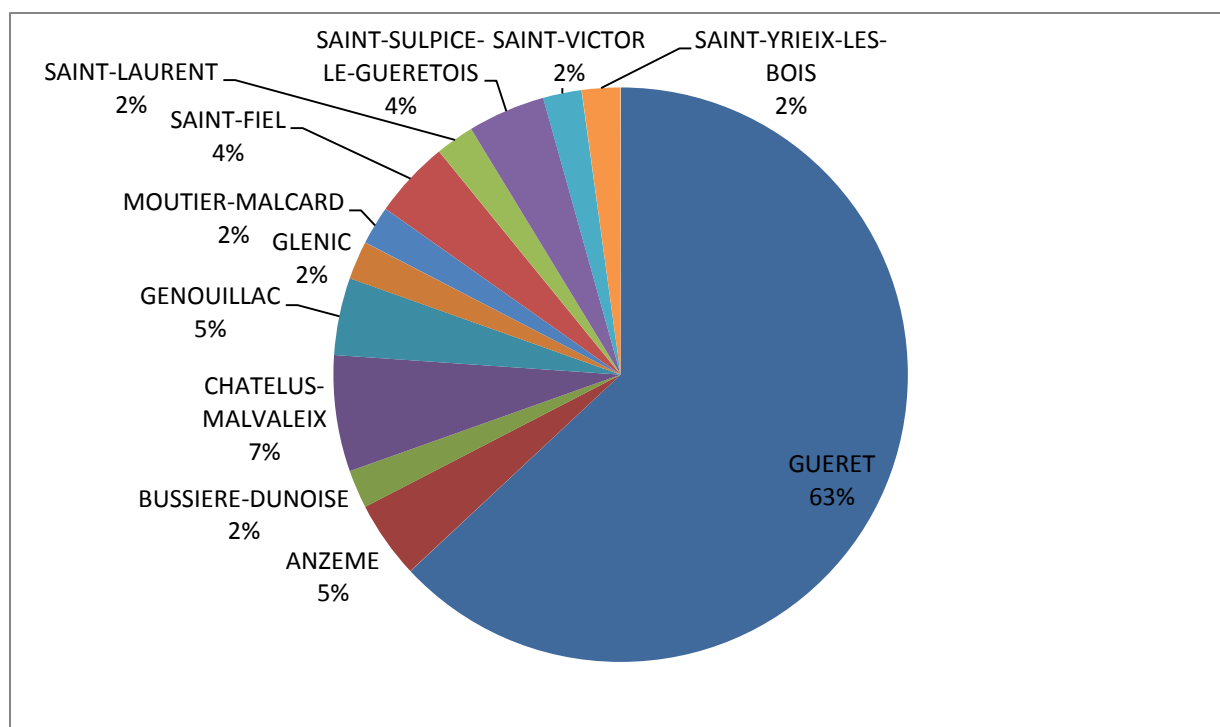
L'animation repose en 2020 sur 1,2 ETP en charge de l'animation gestion du programme + 0,6 ETP en charge spécifiquement du suivi des projets de coopération

Depuis le début de la programmation, ce sont près de 3 M € de projets qui se sont inscrits sur le territoire, co-financés par près de 1,5 M € de FEADER (hors animation).

Au 31/12/2020 le GAL pays de Guéret a ainsi programmé 71 % de sa maquette et 56 % de FEADER ont été versés aux bénéficiaires, ce qui place le territoire dans la moyenne supérieure de programmation et paiement au niveau national

Plus de 60 % des 46 projets sont localisés sur Guéret, siège social des structures bénéficiaires et siège de l'Agglomération.

Localisation des projets co-financés par LEADER (en nombre de dossiers)



5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Région Nouvelle-Aquitaine, ASP, Leader France, Maison de l'Europe, partenaires des projets

6. IMPACT COVID

- Projet de coopération transnationale :

Le programme d'actions 2020 a littéralement été balayé par la crise sanitaire.

L'ensemble des événements prévus en 2020 (Hackathon du développement local, Rencontre actées, événement de clôture) ont été annulés. Seul un atelier de réflexion prospective sur le futur des Tiers-Lieux a pu être maintenu par visio-conférence.

Alors que le projet devait s'achever le 31/12/2020, les partenaires ont donc signé un amendement à l'accord de coopération afin de prolonger le projet jusqu'au 31/12/2021 et ainsi être en mesure de reporter et réaliser l'ensemble des actions.

- CoLabora :

La pandémie de Covid-19 et le confinement ont impacté le projet de coopération basé sur des rencontres entre partenaires et des visites de terrain.

Les partenaires ont signé un amendement à l'accord de coopération afin de repousser la date butoir du 31/12/2020 et prolonger le projet jusqu'au 31/07/2021.

La rencontre des partenaires qui devait être organisée au mois de mai 2020 sur le territoire du pays de Guéret a été annulée et a été remplacée par une rencontre exclusivement en ligne au mois d'octobre 2020.

Dans ce cadre, un reportage sur trois Tiers-Lieux creusois a été réalisé pour pallier les visites de terrain.

7. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- 2021 voit débiter les années de transition ; une dotation complémentaire va être sollicitée via des « crédits UE de transition 2021/2022 » afin de co-financer de nouveaux projets jusqu'en 2023.

- Parallèlement, un projet de territoire devra être élaboré fin 2021 afin que le GAL dépose une candidature aux futurs fonds FEDER approche territoriale 2021/2027 + LEADER en 2022.

ACCUEIL – ATTRACTIVITÉ

1. OBJECTIFS DU SERVICE

La mission Accueil-Attractivité a pour enjeu principal de contribuer à relever le défi démographique pour dépasser la phase de stabilisation démographique vers une augmentation de la population. Assurée à l'échelle du territoire de projet pays de Guéret (composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche), cette mission vise à renforcer l'attractivité du territoire et permettre l'arrivée de nouvelles populations. Elle s'intègre dans le cadre de l'appel à projets « Relever le défi démographique » 2018 - 2021 porté par le GIP Massif central et dont le territoire est lauréat.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

La mission s'articule autour de 4 axes principaux d'intervention :

- Développer la culture de l'accueil sur le territoire > Démultiplier l'action en associant les acteurs de terrain : constitution d'un réseau actif de l'accueil, « les référents accueil », élus et habitants mobilisés au sein de communes volontaires du territoire. Mobilisation, sensibilisation et animation de la dynamique de réseau mais aussi apport d'outils pratiques sont au centre de cet axe.
- Construire une offre globale d'installation > Recenser l'offre du territoire pour le porteur de projet et sa famille ou encore diffuser les offres qualifiées remontant du terrain et potentiels d'activités vecteurs d'attractivité (exemple du coworking).
- Promouvoir et communiquer > Communication autour de l'ambition d'accueil du territoire. La promotion passe aussi par le numérique avec une page web dédiée et l'ambition de développer des outils plus globaux à l'échelle départementale (EPCI creusois et département aussi lauréats du Massif central).
- Suivre les porteurs de projet et candidats à l'installation > Afin de concrétiser les installations sur le territoire, il s'agit d'apporter des éléments de réponse aux candidats à l'installation qui en font la demande à la fois sur le projet professionnel (lien au service développement économique) et projet de vie.
- Enfin, le service a pour mission de suivre la mise en place et l'animation de la stratégie y compris sur le plan financier et de contribuer aux réseaux de mutualisation à l'échelle du Massif Central et à l'échelle creusoise.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Animation de la dynamique du réseau des référents accueil

Le réseau des référents accueil a pour objectif de mailler le territoire de personnes ressources, sensibilisées et mobilisées ? pour faciliter l'accueil de nouveaux arrivants et ainsi démultiplier l'action. Réelle démarche participative, l'animation du réseau a pour ambition de co-construire des outils, de partager les expériences et actions d'accueil, de contribuer à la démarche plus globale du territoire. 26 communes du territoire de projet sont engagées depuis 2019 dans cette démarche participative.

Cela s'est traduit en 2020 par la poursuite de la mobilisation des référents avec l'organisation d'une rencontre en présentiel pour enrichir les outils et ressources du réseau. Par ailleurs, l'animation et les échanges se sont portés sur l'élaboration d'un outil particulier : un guide d'accueil à compléter avec la contribution de l'ensemble des référents des communes volontaires.

B. Elaboration d'un guide d'accueil participatif

Imaginé avec le réseau des référents, le service a travaillé à l'élaboration d'un guide d'accueil collaboratif décliné en 3 volets : le premier concernant l'Agglomération du Grand Guéret, le deuxième pour la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche et le troisième pour une déclinaison à l'échelle des communes. Une trame commune a été élaborée afin d'être appropriée et complétée par chaque commune membre du réseau. Cet outil valorise les ressources et informations à connaître lorsque l'on s'installe sur le territoire.

C. Opération de marketing territorial

Une opération de marketing territorial avec la définition d'une image de marque propre à la Creuse a été lancée par le département courant 2020 pour faire valoir l'ambition d'accueil creusoise. Les EPCI creusois, lauréats de l'appel à projet Massif, participent au suivi de cette étude au travers de leurs chargés de mission Accueil-Attractivité.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel :

La mission Accueil-Attractivité a été assurée par un agent - 1 ETP (congé maternité à compter de début juillet 2020 et remplacement à compter du 1^{er} octobre 2020).

- Le budget :

Le budget Accueil-Attractivité a représenté 28 461,25 € en 2020 (volets ingénierie et action confondus).

Pour accompagner le déploiement des actions et le financement de l'ingénierie, la mission bénéficie d'un financement à hauteur de 50 % par le fonds FEDER Massif central (ingénierie et programme d'actions) et de 10 % par le Département de la Creuse (volet ingénierie). Le reste à charge est réparti proportionnellement entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

- Entre 1 et 7 référents Accueil (élus et habitants), mobilisés dans chaque commune engagée (26 communes à l'échelle du territoire de projet).
- 19 contacts suivis et orientés dans leur projet dont 5 installations concrétisées.
- 1 diffusion d'offre qualifiée > 1 reprise.
- 635 nouveaux arrivants en 2020 (estimation sur 25 communes).

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

GIP (Groupement d'Intérêt Public) Massif central, CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Creuse, EPCI creusois, Plateforme Accueil-Attractivité du Massif central, Office de tourisme des Monts de Guéret, ville de Guéret dont Centre d'Animation de la Vie Locale AnimA, Réseau TELA, Chambres consulaires, Initiative Creuse, MEFBOC (Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Ouest Creuse), ALISO (Réseau des Acteurs du Lien Social)...

6. IMPACT COVID

L'impact de la crise sanitaire est relativement important sur l'activité du service. 2 événements majeurs n'ont pu avoir lieu en 2020 principalement en raison des contraintes fortes liées aux rassemblements à savoir :

- L'organisation de la seconde session d'accueil à l'automne 2020 (la 1^{ère} s'était tenue à l'automne 2019 et avait pour vocation d'être pérennisée) ;
- L'organisation d'un événement mêlant coworking, attractivité et tourisme vert « Mon workshop au vert » programmé en juin 2020. Cet événement sur 3 jours avait été co-organisé avec le service Europe, La Quincaillerie et avec le concours de l'office de tourisme du Grand Guéret.

Par ailleurs, la mobilisation du réseau des référents accueil dans une approche participative s'est vue amoindrie. Le rythme des rencontres régulières organisées depuis la mise en place du réseau (à raison d'une rencontre tous les 2 mois environ) n'a pu se maintenir. Cette activité s'est principalement reportée sur de l'animation « à distance ».

Cependant, un engouement certain pour la Creuse et les territoires ruraux de manière générale s'est exprimé depuis le confinement avec une augmentation des ventes de maison et hausse de la fréquentation touristique.

A noter également, une coupure de 3 mois dans l'animation de la mission ainsi qu'une prise de poste pour remplacement congé maternité par une nouvelle chargée de mission.

7. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Poursuite du travail collaboratif avec les référents accueil et notamment finalisation des guides d'accueil à l'échelle communale (sessions de formation, suivi)
- Réalisation d'une 2^e saison de portraits vidéo « Portraits d'Ici » valorisant des portraits d'hommes et de femmes ayant fait le choix du territoire.
- Suivi des réseaux de mutualisation au niveau du Massif central et du département creusois

Demain
s'écrit *ici!*★⁽²³⁾

GRAND GUÉRET - PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ

EMPLOI, INSERTION, TERRITOIRE ZÉRO CHOMEUR DE LONGUE DURÉE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Au sein du Développement Local Collaboratif, la mission IAE-TZCLD a pour objectif final de conduire à l'insertion professionnelle du public ciblé. En ciblant Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, le but est de créer un projet qui va amener les personnes privées durablement d'emploi à créer leurs activités en entreprise.

2. ACTIONS MAJEURES 2020

En faisant participer des élus, des partenaires sociaux et des potentiels volontaires du projet, l'objectif était de valoriser le projet par son aboutissement. Par exemple, la ville de Thiers compte maintenant deux EBE avec une centaine de salariés environ. La visite du territoire a été valorisée par la parole des salariés et la description de leurs activités, puis par l'apport d'expérience sur le montage du projet.

Le 18 février 2020, le film *Nouvelle Cordée* a été diffusé au cinéma Le Sénéchal. Ce film trace l'évolution du projet sur le territoire de Mauléon, de sa genèse au développement de l'entreprise. Diffusé aussi en novembre 2019, il a cette fois-ci permis aux volontaires ciblés d'en prendre connaissance.

3. CHIFFRES CLÉS 2020

- Un poste de chargé de mission est présent depuis 2018 à temps plein sur le projet. Sur l'année 2020, le poste a été vacant de mars à décembre, la personne étant en congé maternité.
- Un poste d'apprenti est également occupé depuis septembre 2020 et jusqu'à août 2021, sur les mêmes fonctions que celles du poste de chargée de mission.
- 45 demandeurs d'emploi de longue durée identifiés volontaires dont une quinzaine motrice.
- 30 élus mobilisés sur le projet.
- Plus de 20 partenaires sociaux, économiques, institutionnels, associatifs sont acteurs de la démarche et s'engagent dans sa co-construction.

4. LISTE DES PARTENAIRES 2020

DDETSPP, Pôle Emploi, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Creuse, Mission Locale, RSIAE, CCAS Guéret, Adultes Relais, CAVL Anima, GRETA, Cap Emploi, Laser Emploi, UDAF, CRESS, IREPS, Association des communs, Elisad, CCI, Association Sol A Sol, Centre de proximité en réhabilitation psychosociale de la Creuse, REVATEC, Fabrique à Initiatives, FAI.

5. IMPACT COVID

L'objectif étant de réunir ensemble les parties prenantes pour co-construire cette potentielle entreprise, la crise sanitaire en vigueur a stoppé plusieurs fois totalement l'avancée de ce projet. En mars 2020, la mobilisation des personnes volontaires commence à se développer, mais le confinement met une pause indéterminée à ce projet, d'autant plus que la personne chargée de mission doit être arrêtée. De mai à septembre, aucune personne ne peut être mobilisée pour l'organisation et la coordination du projet, il n'y a donc pas d'actions mises en place et le projet reste à son point de départ. Une personne apprenantie arrivée en septembre reprend la mobilisation sur le mois d'octobre, qui s'arrête encore une fois avec le second confinement.

Le projet repose obligatoirement sur la mobilisation de tous les acteurs d'un même territoire pour construire l'initiative.

L'évènement national Grève du Chômage devait être réalisé sur notre territoire le 5 novembre 2020, après la première édition en 2019. Cet évènement en présentiel a dû être annulé. Il avait pour objectif d'informer de nouvelles personnes potentiellement volontaires, et d'aborder un débat entre élus, partenaires et volontaires sur les activités à réaliser sur notre territoire.



6. APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Répondre à l'appel à projets.

DIRECTION DES SPORTS NATURE ET DU TOURISME

SPORTS NATURE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

En cette année 2020, l'objectif du service était de transformer l'essai d'une saison 2019 pleine de promesse avec l'ouverture du Parc Aventure de Chabrières et la nouvelle structure artificielle d'escalade de Glénic.

Pour cela, nous avons prévu d'accueillir un nombre croissant de groupe (ALSH, centre de vacances, comités d'entreprises...) après avoir mené une campagne d'e-mailing conséquente au niveau régional et interrégional. De nombreux devis avaient été élaborés. La COVID nous a malheureusement contraints à revoir nos objectifs à la baisse avec la fermeture de nos activités entre le 15 mars et le 2 juin.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

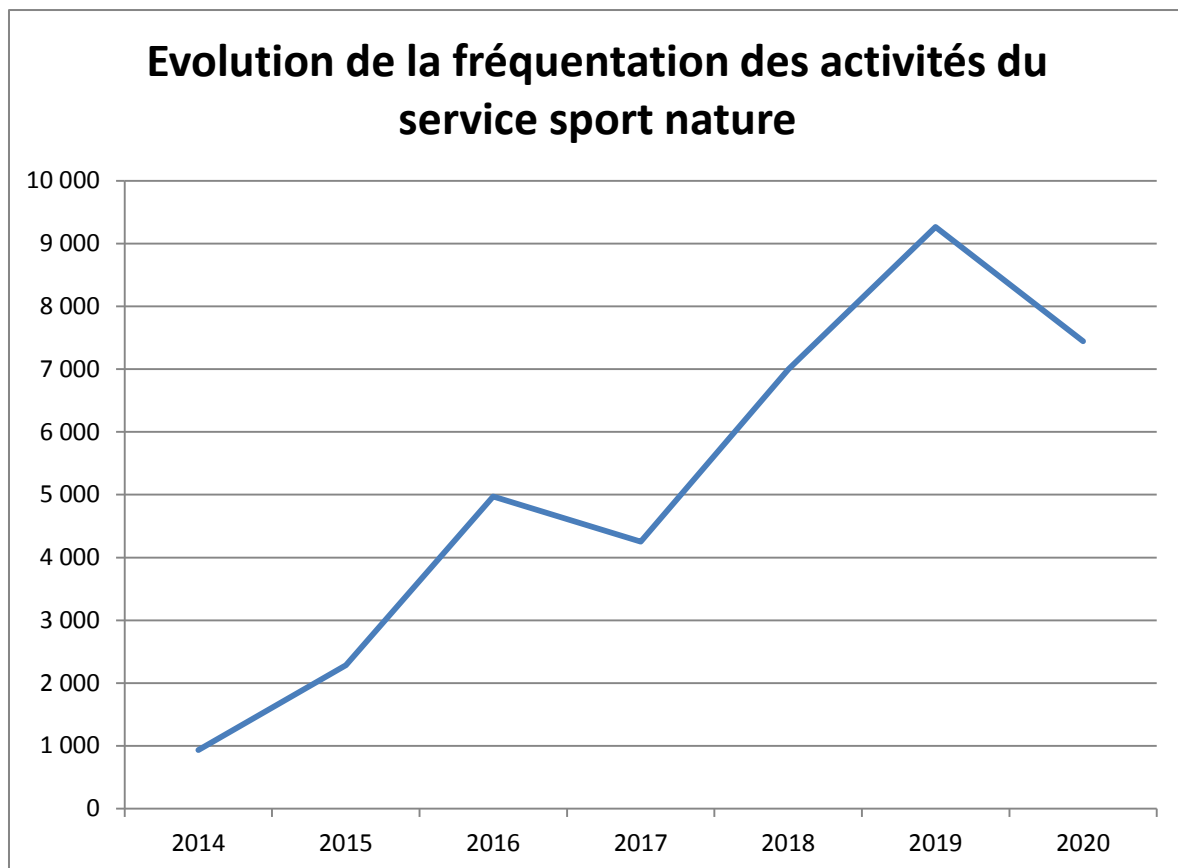
Le service sports nature a pour mission de coordonner les activités de pleine nature sur le territoire, d'animer les spots de pratique, d'entretenir les sites et itinéraires de pratique et d'accompagner, grâce à un partenariat financier et technique, l'organisation de manifestations sportives de pleine nature sur le territoire.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

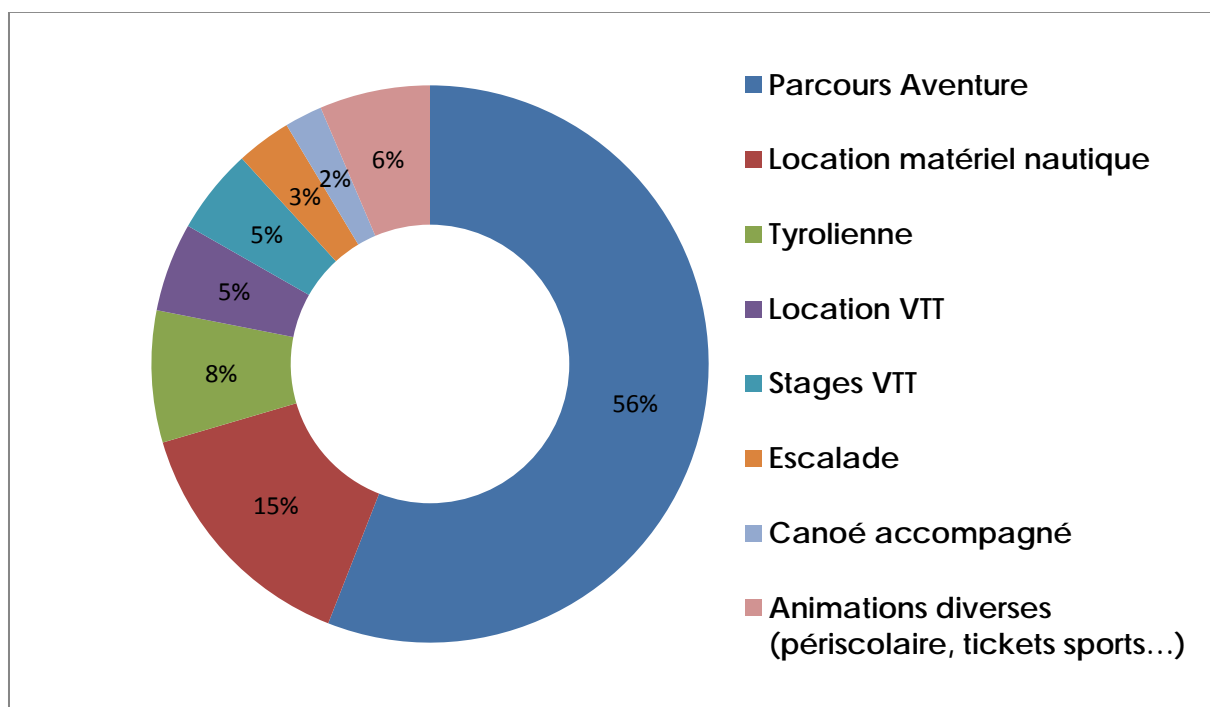
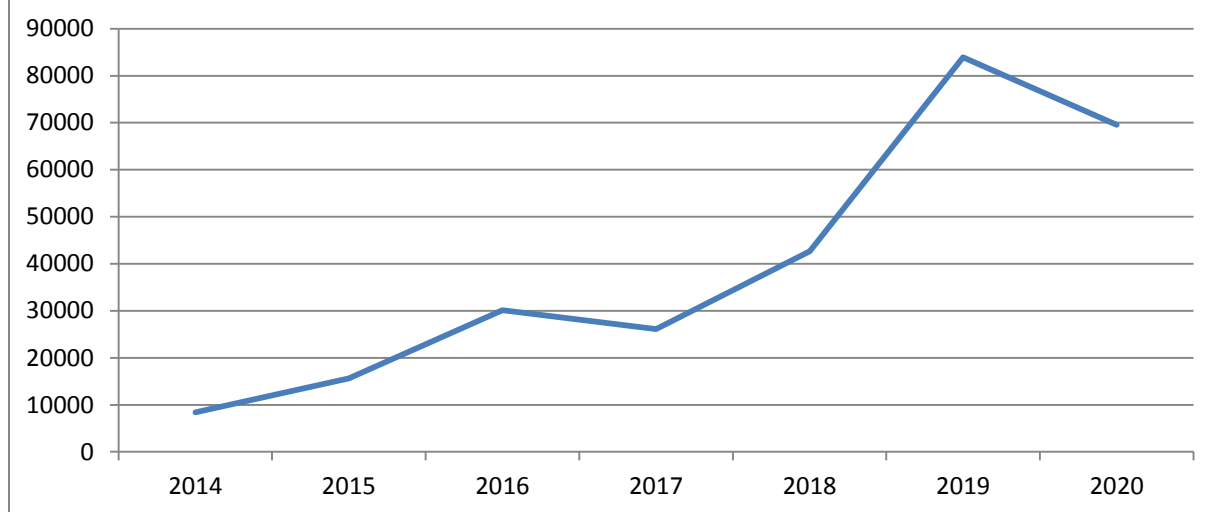
- Animation des équipements communautaires (Parc Aventure de Chabrières, Glénic' Grimpe, base de loisirs d'Anzême et de Jouillat...) du 2 juin à fin octobre.
- Entretien des 1 000 km de sentiers de randonnée, des espaces et sites de pleine nature gérés par la Communauté d'Agglomération (Arboretum, espace trail, espace Triathlon, carrière Marceau d'escalade, aires de décollage, stade de descente VTT...).
- Reconfiguration du Tour VTT des Monts de Guéret pour intégration de la Grande Traversée de la Creuse VTT.
- Finalisation du sentier « GRP des Monts de Guéret ».

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : 4,5 ETP avec 2 animateurs sportifs polyvalents, 1 coordinateur de la Station Sports Nature, 1 agent d'entretien des sites et itinéraires, 1 responsable à mi-temps du service et des saisonniers sur la période estivale (5 en juillet et 6 en août).
- Le budget : 224 912 € en dépenses de fonctionnement et 69 618 € en recettes de fonctionnement.
- En 2020, malgré la COVID, nous avons enregistré une fréquentation correcte, forte sur l'été et bien sûr en baisse sur le printemps.
- La plupart des évènements sportifs de pleine nature dont l'Agglo est partenaire ont été annulés en 2020.



Evolution des recettes des activités du service sport nature et répartition par activité



5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Le service sports nature assure la coordination et l'animation de la Station Sports Nature et, à ce titre, travaille avec plus de 20 partenaires institutionnels, associatifs ou privés. Sur 2020, nous avons poursuivi notre collaboration avec le CPIE des pays creusois, Creuse Oxygène, les Sports Athlétiques Marchois et le Team Trail des Monts de Guéret, mais nous avons annulé notre Festival des sports de nature, ainsi que les actions menées avec l'ONF en raison de la crise sanitaire.

6. IMPACT COVID

L'impact COVID a été important sur la fréquentation de la Station sport Nature (-15 % sur les activités communautaires par rapport à 2019 mais -30 % par rapport aux objectifs de début d'année) et surtout sur les événements (maintien du rallye des 4 puyes et du trophée Massi VTT en mars, du duathlon de Guéret et du défi vert en septembre, mais annulation des plus gros événements).

Des protocoles spécifiques d'accueil des publics (jauge, entretien des équipements...) ont dû être mis en place.

7. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Création du Stade de VTT XCO (cross-country olympique) de Pierre la Grosle entre octobre 2021 et mars 2022.
- Mise en place d'animations sports nature auprès de l'UNSS et de l'USEP sur le printemps 2021 dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur.
- Maintien d'animations sports nature grand public dans le cadre des contraintes spécifiques gouvernementales

PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUÉRET

« LES LOUPS DE CHABRIÈRES »

1. OBJECTIFS DU SERVICE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a réalisé un investissement important en matière de développement touristique avec la création du Parc Animalier des Monts de Guéret Les Loups de Chabrières, site consacré au loup, animal emblématique parmi tous.

Depuis son ouverture le 30 juin 2001, le parc a su attirer plus de 720 000 visiteurs. Voué à la promotion du territoire, le parc offre un voyage à la découverte du loup, que cela soit au travers des parcours extérieurs, dans l'espace scénographique ou encore lors des différentes animations proposées tout au long de l'année.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

• **Une vocation d'information et de formation**

Outre la découverte de cet animal mystérieux et fascinant, le Parc est aussi destiné à faire mieux connaître l'animal. Que ce soit par le parcours découverte et ses points d'arrêt expliqués, grâce au partage de la passion des soigneurs en visite guidée ou via l'espace muséographique, l'objectif est de dépasser les croyances et les préjugés et d'améliorer la connaissance de l'animal. Plus qu'une découverte, c'est donc un voyage complet au pays et en l'honneur du loup.

• **Une vocation scientifique**

Le Parc Animalier des Monts de Guéret reçoit régulièrement des étudiants en biologie ou en psychologie des Universités de Limoges, Poitiers, Bordeaux, Marseille, Rennes, Tours, Paris, Lille, Liège... mais aussi de l'école vétérinaire de Maison Alfort. Ils trouvent ici un terrain d'étude privilégié sur des thèmes variés comme la compréhension de la structure hiérarchique, l'utilisation du territoire, l'amélioration des conditions de vie en captivité, la nutrition... Le Parc soutient également différents organismes nationaux tels que FERUS (anciennement Groupe Loup France) ou des groupements comme Loup.org.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

- En lien avec la crise sanitaire liée à la COVID-19 :
 - Fermeture du Parc Animalier des Monts de Guéret le 14 mars suite aux directives gouvernementale, puis à nouveau en octobre 2020
 - Mise en place d'un protocole sanitaire pour une ouverture le 18 mai 2020 par dérogation préfectorale
 - Annulation de la Journée Médiévale
 - Annulation du Marché de Noël

- Naissances

Des naissances chez les loups, comme chaque année depuis son ouverture : 2 louveteaux du Mackenzie et 2 loups gris.

Des naissances également chez les animaux de la faune sauvage : 2 faons qui ont déjà rejoint un autre parc en France.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel :

Le fonctionnement du Parc est assuré par un directeur et 7 collaborateurs, soit :

- o 1 directeur capacitaire,
- o 1 adjoint de direction, animateur, régisseur principal,
- o 1 capacitaire, responsable animalier, animateur
- o 4 soigneurs, animateurs polyvalents,
- o 1 agent polyvalent en remplacement congé maternité.

- Le budget :

- o Budget de fonctionnement : 862 819 € HT
- o Budget d'investissement 217 135 € HT
- o Total : 1 079 954 € HT

- Le Parc Animalier des Monts de Guéret " Les Loups de Chabrières " est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse. Depuis son ouverture en juin 2001, 740 839 visiteurs ont été accueillis.

En 2020, 36 266 visiteurs ont fréquenté le Parc Animalier.

	<i>Entrées Individuelles</i>	<i>Entrées Groupes</i>	<i>TOTAL</i>
2020			
Janvier	343	2	345
Février	1812	159	1971
Mars	308	5	313
Avril	0	0	0
Mai	752	2	754
Juin	2097	38	2135
Juillet	9900	406	10306
Août	15358	354	15712
Septembre	1904	97	2001
Octobre	2317	412	2729
Novembre	0		0
Décembre	0		0
TOTAL	34791	1475	36266

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Office du Tourisme du Grand Guéret, Creuse Tourisme, AST2C, France Bleu Creuse

6. IMPACT COVID

- Mesures mises en place à cause de la crise sanitaire, annulation d'évènements, etc.
- Fermeture du Parc le 14 mars 2020.
- Mise en place d'un protocole sanitaire pour la réouverture au public le lundi 18 mai 2020.

Le Parc Animalier des Monts de Guéret est un site touristique de plein air, sur une surface de 13 hectares. La visite libre présente un sens de circulation pour les visiteurs en simple flux, agencé sur un circuit de 1,5 km.

Afin de garantir la sécurité sanitaire pour les visiteurs et les équipes à chaque étape de visite, voici les mesures que nous avons prises :

1. Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19 ;
2. Pour garantir une fluidité dans les circulations de visite et éviter tout rassemblement, suppression de toutes les animations en public (visite guidée) et les manifestations de saison (nourrissage des loups) ;
3. Fermeture de la restauration classique ;
4. Proposition d'une vente à emporter pour répondre aux besoins liés à la visite : Une offre snack, pour une consommation itinérante dans l'enclos habité ;
5. Pour garantir la distanciation sociale et éviter tout contact entre les familles, fermeture des espaces intérieurs de visite inadaptés : la salle vidéo, les activités avec manipulation manuelle ;
6. Nomination de deux responsables au sein du Parc Animalier des Monts de Guéret en charge des mesures Covid-19 et de leur application : le directeur et son adjoint de direction.

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le service « hébergements touristiques » assure la gestion et l'entretien des sites de Saint-Victor (9 gîtes), La Chapelle-Taillefert (6 HLL + 1 camping), Anzême « Puy Chaillaux » (6 gîtes), Anzême « Péchadoire » (5 mobilhomes + 1 camping) et Jouillat « Lavaud » (12 gîtes). Son objectif en partenariat avec l'Office de Tourisme du Grand Guéret en charge de la promotion et de la commercialisation est de développer le taux de fréquentation des différents types d'hébergement en s'inscrivant dans la stratégie locale, départementale et régionale de développement touristique.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Le service hébergement touristique compte 2 agents permanents ainsi que des saisonniers sur la période d'avril à octobre. L'équipe a pour missions principales d'accueillir les clients, d'entretenir les gîtes, d'assurer la perception des recettes, de faire le lien avec les services techniques pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

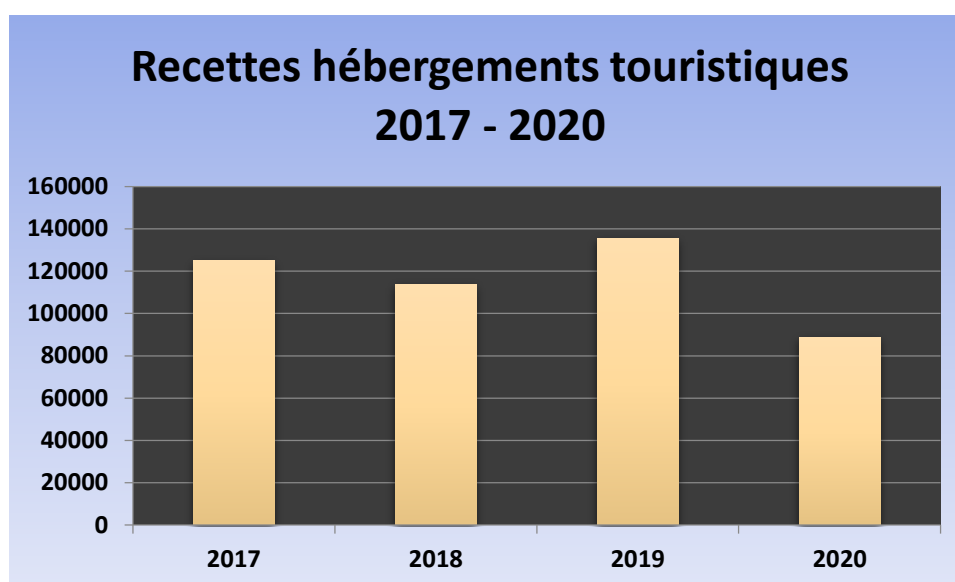
3. ACTIONS MAJEURES 2020

- Mise en place du protocole COVID-19 pour l'entretien des sites d'hébergement et l'accueil des clients
- Rénovation de 6 terrasses des gîtes de Jouillat
- Elaboration de la stratégie Tourisme 2021 – 2026 avec les membres de la commission tourisme

4. CHIFFRES CLÉS 2020

Recettes hébergements touristiques locatifs 2020

2020	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	2 991 €	1 164 €	31 409 €	4 854 €	40 418 €
LA CHAPELLE-TAILLEFERT		1 113 €	15 387 €	1 422 €	17 922 €
JOUILLAT		245 €	29 237 €	0 €	29 482 €
MOBIL-HOMES ANZEME		0 €	987 €	0 €	987 €
	2 991 €	2 522 €	77 020 €	6 276 €	88 809 €



Evolution Recettes campings La Chapelle-Taillefert et Anzême 2019 / 2020

La Chapelle-Taillefert : 4739 € en 2019 / 6514 € en 2020 (+37 %)
Anzême : 2398 € en 2019 / 0 € en 2020 (fermé pour cause de COVID-19)

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Le service « hébergements touristiques » travaille en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme du Grand Guéret. Ses autres partenaires majeurs sont Gites de France et Creuse Tourisme, ainsi que les communes sur lesquelles sont situés les hébergements (Anzême, Jouillat, Saint-Victor-en-Marche, La Chapelle-Taillefert).

6. APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2021

Pour 2021, l'objectif sera une nouvelle fois d'optimiser les fréquentations dans un contexte toujours dégradé en assurant le protocole sanitaire permettant de maintenir la confiance des clients. De plus, 2021 constituera la première année de mise en œuvre de la stratégie tourisme 2021 - 2026 de la Communauté d'Agglomération avec, comme préalable, l'élaboration et la validation du plan d'action sur 5 ans. Enfin, une mission de cession de nos actifs immobiliers (gîtes et camping) est confiée au service qui se rapprochera pour cela de Creuse Tourisme et de la CCI pour la recherche d'investisseurs privés.

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL À GUÉRET, MICRO-CRÈCHE À SAINT-FIEL, MULTI-ACCUEIL COLLECTIF À SAINT-VAURY, RAM DU GRAND GUÉRET

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Informer, conseiller, accompagner et proposer différents modes d'accueil adaptés aux besoins des parents et futurs parents du territoire.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

La Direction de la Petite Enfance est chargée à la fois :

- d'organiser et de mettre en œuvre la politique Petite Enfance validée par le Conseil Communautaire ainsi que de piloter et d'évaluer les contrats Petite Enfance ;
- d'assurer la promotion du service Petite Enfance sur le territoire communautaire ;
- de répondre aux besoins des familles en termes de garde des enfants résidant dans l'agglomération ;
- de gérer directement le Multi-accueil à Guéret, le Multi-accueil familial, la Micro-crèche à Saint-Fiel, le Multi-accueil à Saint-Vaury et le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s du Grand Guéret ;
- d'assurer un rôle d'Observatoire de la Petite Enfance.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Poursuite de la démarche éco-responsable au Multi-accueil collectif de Guéret

L'accompagnement du Bureau d'études « Primum Non Nocere », financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, s'est terminé en janvier 2020. L'Agence Primum a réalisé un bilan final qui fait état de toutes les actions réalisées en matière de santé environnementale et de développement durable par le Pôle Petite Enfance ainsi qu'une étude de la qualité de l'air qui montre une amélioration à la suite des travaux de ventilation du bâtiment.

De nouvelles actions ont pu se concrétiser pour cette troisième année avec l'organisation d'ateliers Nesting avec la Maternité du Centre Hospitalier de Guéret (avant le confinement), l'achat de plateaux-repas en porcelaine au MAC Guéret, l'achat de matériel pour le nettoyage écologique des sols...

B. Elaboration du projet du RAM 2020-2023

La CAF de la Creuse et la Direction de la Petite Enfance ont travaillé ensemble sur l'élaboration du projet du Relais des Assistant(e)s Maternel(e)s 2020-2023. Les axes de ce projet ont d'abord été validés en Commission Petite Enfance.

Le Conseil Communautaire a approuvé les grands axes proposés comme le maintien du Conseil du RAM, la recherche d'un nouveau local du RAM, la valorisation du métier d'assistant(e) maternel(le), le développement des MAM...

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- 50 professionnels au service de la Petite Enfance
 - o Equipe de direction et d'encadrement – 2ETP
 - o Coordinatrice petite enfance – 1ETP
 - o 17 professionnels au sein du Multi-accueil collectif à Guéret – 15 ETP + 1 Emploi aidé et 2 Apprentis
 - o 14 professionnels au sein du Multi-accueil collectif à Saint-Vaury – 13 ETP + 1 Emploi aidé
 - o 8 assistantes maternelles Multi-accueil familial – 8ETP
 - o 4 professionnels au sein de la Micro-crèche – 3.8ETP + 1 Apprenti
 - o 2 animatrices du RAM – 2 ETP
 - o 2 médecins pédiatres – Vacation

- Le budget

Le taux de réalisation budgétaire des dépenses et des recettes, concernant la section de fonctionnement, reflète une baisse de consommation des crédits votés (hors RH) et une augmentation des recettes liée aux subventions du CEJ de l'année 2019 reçues en totalité et des subventions exceptionnelles de la CAF (aides COVID).

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Multi-accueil collectif Guéret	CHARGES	740 356,58 €	105 127,83 €
	PRODUITS	717 845,12 €	101 295,69 €
	RESULTATS	22 511,46 €	3 832,14 €
Multi-accueil familial	CHARGES	344 935,88 €	
	PRODUITS	434 266,86 €	
	RESULTATS	- 89 330,98 €	
Micro-crèche	CHARGES	189 398,54 €	
	PRODUITS	162 687,12 €	8 276,66 €
	RESULTATS	26 711,42 €	8 276,66 €
RAM	CHARGES	100 109,66 €	1 079,18 €
	PRODUITS	119 176,44 €	
	RESULTATS	-19 066,78 €	1 079,18 €
Multi-accueil collectif Saint-Vaury	CHARGES	655 533,63 €	648,46 €
	PRODUITS	622 558,64 €	
	RESULTATS	32 974,99 €	648,46 €

Les travaux d'installation de la ventilation double flux sur la structure Multi-accueil collectif de Guéret se sont terminés en 2020. Ces travaux, de la section d'investissement, sont financés à hauteur de 80 % par la CAF.

Les investissements pour la Micro-crèche à Saint-Fiel, le RAM, les Multi-accueils à Guéret et Saint-Vaury correspondent à l'achat de matériel informatique, mobilier et matériel d'activité pour les enfants.

- 276 enfants accueillis et 260 familles dont :
 - o 144 enfants accueillis en Multi-accueil collectif à Guéret (69 en accueil régulier et 85 en accueil occasionnel),

- o 39 enfants accueillis en Multi-accueil familial (37 en accueil régulier et 7 en accueil occasionnel),
- o 26 enfants accueillis en Micro-crèche à Saint-Fiel (16 en accueil régulier et 12 en accueil occasionnel),
- o 67 enfants accueillis en Multi-accueil collectif à Saint-Vaury (59 en accueil régulier et 29 en accueil occasionnel).

La fréquentation sur toutes les structures est moins importante qu'en 2019 en raison des périodes de fermeture ou de réduction d'accueil liées aux mesures de confinement.

Le taux d'occupation des crèches en 2020 est donc très faible, entre 44 % et 54 %, alors que l'objectif d'occupation doit être à 70 %.

Malgré cette faible fréquentation, les structures ont pu maintenir un taux de facturation compris entre 107 % et 117 % qui leur permet de conserver un montant horaire de la Prestation de Service unique (PSU) moyen. Seule la Micro-crèche à Saint-Fiel a perdu le bénéfice de la PSU majorée en dépassant les 107 % de taux de facturation par rapport aux années précédentes.

		Heures réalisées	Heures facturées	Taux de facturation
Multi-accueil collectif	Accueil régulier	41 904,50	48 007,76	112,91 %
	Accueil occasionnel	5 156,50	5 128,00	
	Total	47 061,00	53 135,76	
Multi-accueil familial	Accueil régulier	25 833,00	28 031,81	108,37 %
	Accueil occasionnel	440,50	440,50	
	Total	26 273,50	28 472,31	
Micro-crèche	Accueil régulier	10 341,00	11 204,46	107,13 %
	Accueil occasionnel	1 377,00	1 348,50	
	Total	11 718,00	12 552,96	
Multi-accueil collectif	Accueil régulier	36 331,00	40 384,33	109,73 %
	Accueil occasionnel	4 618,00	4 549,50	
	Total	40 949,00	44 33,83	

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a facturé au total 139 094,86 heures.

- 30 assistantes maternelles et 107 enfants ont fréquenté les animations mises en place par le RAM.

La fréquentation des activités est plus faible par rapport à 2019 (49 assistantes maternelles et 229 enfants) en raison de l'arrêt des animations lors de la période de confinement et une très faible reprise par la suite en raison du contexte sanitaire.

- 153 demandes ont été réceptionnées par les animatrices du RAM dont :
 - o 12 pour des horaires spécifiques (avant 7h, après 20h ou le samedi),
 - o 30 concernant un accueil d'urgence,
 - o 16 concernant un accueil périscolaire,
 - o 1 pour un enfant en situation de handicap,

- 16 pour des demandes d'accueil temporaire (dépannage...).

Le nombre de demandes réceptionnées par le RAM a fortement augmenté par rapport à 2019 (109 demandes), notamment pour la recherche d'un mode de garde temporaire en cas d'arrêt maladie de l'assistante maternelle ou encore d'urgence en lien avec les services sociaux.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

- ❖ Partenariats institutionnels : CAF, MSA et Conseil Départemental

Accompagnement dans l'analyse des besoins, conseils techniques dans la réalisation des projets, apport financier permettant à la collectivité de poursuivre sa politique de développement de l'accueil de la petite enfance sur le territoire visant à s'adapter aux diverses attentes des familles ainsi qu'aux spécificités du territoire.

- ❖ Partenariat culturel et sportif

Les enfants fréquentant le Pôle Petite Enfance bénéficient d'interventions de partenaires extérieurs avec qui nous organisons des animations :

- Le Cercle des Amitiés Créoles - initiations musicales,
- La Bibliothèque MultiMedia du Grand Guéret - lectures de contes,
- UFOLEP – animation babygym,
- Association Lire et Faire Lire, UDAF - lectures de contes.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de poursuivre les activités avec des intervenants extérieurs ou très exceptionnellement entre les périodes de confinement. Les sorties annuelles en juin et le spectacle de Noël à la salle André Lejeune ont dû être annulés.

6. IMPACT COVID

Les structures du Pôle Petite Enfance ont connu une baisse de plus de 30 % de fréquentation. La Micro-crèche à Saint-Fiel est restée fermée sur la période du premier confinement tandis que les Multi-accueils à Guéret et Saint-Vaury ont maintenu un accueil de 10 places maximum pour les familles avec un professionnel prioritaire, tout comme le Multi-accueil familial qui est resté ouvert pour ce public.

Les équipes du Pôle Petite Enfance se sont mobilisées pour organiser et adapter l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles dans le respect des normes du guide ministériel des EAJE, dont les mesures ont évolué tout au long de l'année.

En 2020, la CAF a soutenu financièrement la perte d'activité liée aux périodes de fermeture et l'accueil des enfants de familles de personnels prioritaires par des aides exceptionnelles d'un montant total de 302 552 €.

7. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Poursuite de la démarche éco-responsable au Multi-accueil collectif à Guéret

- Signature du Projet du RAM 2020-2022
- Recherche d'un nouveau local pour le RAM
- Suivi des projets de MAM du territoire
- Poursuite des groupes de travail politique Petite Enfance

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA DU GRAND GUÉRET, RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

1. OBJECTIFS DU SERVICE

- ✓ Développer la lecture publique sur le territoire à travers le réseau des bibliothèques
- ✓ Lutter contre les inégalités sociales et l'illettrisme
- ✓ Animer le territoire en créant la rencontre avec le public, diffuser la culture, créer des événements culturels (producteur culturel)

Les objectifs du réseau de lecture publique sont de renforcer la diffusion de la lecture auprès des populations du territoire et de participer activement à la lutte contre l'exclusion sociale et l'illettrisme par des actions contribuant à l'accès à la culture pour tous. Tout en gardant la maîtrise de ses orientations et de ses projets, la Bibliothèque Multimédia met en commun avec ses partenaires institutionnels et associatifs un certain nombre de compétences et de moyens pour établir une coopération utile et efficace à l'échelle du Grand Guéret.

Avec la mise en place de ce réseau au sein de la Communauté d'Agglomération, la Bibliothèque Multimédia souhaite dynamiser la vie culturelle à l'échelle du territoire et permettre aux habitants de ce dernier de bénéficier de la richesse de l'offre en rapprochant les services offerts aux citoyens (prêts de documents, accès à des ressources numériques en ligne, accueil de groupes scolaires et périscolaires, animations itinérantes, partenariats culturels divers, mutualisation de certains moyens, humains, techniques, matériels, financiers...).

L'objectif du réseau est donc de faire rayonner la culture sur le territoire et ainsi d'enrichir l'offre culturelle et de la rendre plus accessible encore.

En plus d'offrir un service de proximité, l'autre enjeu du réseau est de favoriser la circulation du public dans les différents points lecture du territoire, afin qu'il profite des richesses spécifiques et complémentaires de chaque bibliothèque.

Enfin, il s'agit d'offrir l'ensemble de ces services aux publics dits empêchés et éloignés du livre et de la lecture.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Les missions de ce service public culturel sont :

- développer la lecture sur le territoire,
- accueillir le public,
- accueillir des groupes scolaires autour de projets d'animation,
- animer grâce à une programmation variée qui prend en compte la diversité des publics,
- travailler en partenariat avec les services et structures du territoire afin de renforcer l'action et la diffusion culturelle sur le territoire,
- créer la rencontre avec le public de façon à faire de la bibliothèque à la fois un lieu de loisirs, de réflexion et d'ouverture sur le monde,

- palier l'inégalité d'accès à la culture et à la fracture numérique par une offre culturelle gratuite et un travail de médiation autour de la programmation et d'une nouvelle offre numérique,
- redynamiser les territoires en amorçant une décentralisation de l'action culturelle dans la logique d'un travail en réseau (promenades littéraires, contes et lectures en bibliocaravane, « Saperlipetons », spectacles, concerts, lectures musicales, externalisation des spectacles de Coquelicot, etc),
- offrir un service de proximité aux usagers habitant hors de Guéret via le réseau de lecture publique, notamment grâce au portage à domicile et à la circulation des collections.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

- Exposition Clémence Michaux en janvier 2020
- Exposition Eric Albert en février 2020
- Exposition femmes chanteuses et musiciennes en mars 2020 : arrêtée par le confinement
- Mise en place du bibliodrive en mai
- Désherbage des collections et réaménagement d'une partie des collections du secteur adulte (ados, et livres en langues étrangères) en juillet et août
- Réintégration des collections du secteur multimédia et réaménagement de l'espace multimédia suite aux travaux de réfection du bâtiment
- Exposition Chaminadour en septembre
- Exposition Gérard Philipe en octobre, novembre, décembre

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : 15 agents statutaires

Répartition des effectifs par catégories en 2020 :

- o Agents Catégorie A : 2
- o Agents de catégorie B : 3
- o Agents de catégorie C : 10
- Les adhérents : La BM compte 7 677 adhérents sur le territoire dont 3 023 à Guéret. Sur ces 7677 adhérents, 3719 sont actifs sur le territoire et 1421 sont actifs à Guéret (ont emprunté au moins une fois dans l'année).
- Le budget réalisé :
 - o Dépenses de fonctionnement = 624 861,77 €
 - Chapitre 011 dépenses à caractère général = 112 512,80 €
 - dont 7 000 € en acquisitions de documents multisupports contre 70 000 € en 2019
 - dont 8 500 € pour la programmation culturelle, contre 31 000 € en 2019
 - Chapitre 012 dépenses du personnel = 512 348,97 €
 - o Recettes de fonctionnement = 8 273,55 €

- Chapitre 013 (remboursement rémunération du personnel en cas d'arrêt) = 944.23 € (cette donnée est très variable d'une année sur l'autre)
 - Chapitre 70 produits de services = 1 919,80 €
 - Chapitre 74 dotations et participations = 4 000 €
 - Chapitre 77 produits exceptionnels = 1 409,52 €
- Dépenses d'investissement = 354 619,40 €
 - Chapitre 21 immo corporelles = 1 416,21 €
 - Chapitre 23 immo en cours = 353 203,19 €
- Nombre d'accueil de groupes scolaires :
 - 51 accueils de classes dont 5 sur le réseau entre janvier et la mi-mars
 - 3 accueils de crèches (Guéret, Saint-Vaury, Saint-Fiel)

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

La Guérétoise de spectacle, les Archives départementales, le musée de la sénatorerie, la SSNAHC, La Quincaillerie, l'Éducation Nationale, la BDP de la Creuse, l'Association des lecteurs de Marcel Jouhandeau et des amis de Chaminadour, le conservatoire départemental de musique Emile Goué, le Gang, France Bleu Creuse, RPG, la FOL 23, Lire et faire lire, la Cinémathèque de la Nouvelle-Aquitaine.

6. IMPACT COVID

- Fermeture de la BM entre le 15 mars et le 17 mai
- Annulation de la majeure partie de la programmation culturelle 2020
- Perte de recettes sur les adhésions, estimée à 4 000 €
- Diminution de la fréquentation par rapport à l'année 2019 :
 - prêts sur l'ensemble du réseau en 2019 : 216 777 (dont 200 277 sur Guéret) contre 109 037(dont 101 037 sur Guéret) en 2020
- Mise en place du Biblio-drive dès le 18 mai 2020, puis en octobre et novembre 2020, pour pallier les restrictions de fonctionnement liées à la crise du COVID ainsi que la fermeture de la BM pour travaux entre mai et septembre 2020.
- Annulation d'un gros projet autour de l'astronomie intitulé *En regardant les étoiles* réunissant de nombreux acteurs culturels du territoire et de la région et pour lequel la BM avait répondu à l'appel à projet de Récréasciences (Cap Sciences) fin 2019.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF / EAUX PLUVIALES

Le service Ressources naturelles a été créé pour regrouper l'ensemble des compétences relatives à la gestion de l'eau, liées au grand cycle de l'eau (GEMAPI) et au petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement collectif/non collectif, eaux pluviales urbaines).

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Pour répondre aux obligations de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'Agglomération du Grand Guéret a mis en place le service Eaux / Assainissement au 1^{er} janvier 2020, rattaché au service ressources naturelles à la Direction des services techniques (DST).

Deux régies à autonomie financière et sans personnalité morale ont été créées :

- Une régie de l'eau potable pour gérer la reprise de cette compétence sur les communes de : Bussière-Dunoise, Glénic (partie), Guéret, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Sainte-Feyre, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Vaury et Saint-Victor-en-Marche ;
- Une régie de l'Assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines (EPU) pour gérer la reprise de ces compétences sur les communes de : Ajain, Bussière-Dunoise, Gartempe, Glénic, Guéret, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Mazeirat, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Saint-Fiel, Sainte-Feyre, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois et Savennes.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Le service a vocation à assurer et réaliser :

- l'exploitation technique au quotidien des installations et ouvrages d'eau potable et d'assainissement sous sa responsabilité, en « combinant » ses moyens humains en interne, les agents des communes mis à disposition pour partie de leur temps et des prestataires extérieurs ;
- la gestion administrative associée aux différentes activités du service et aux dossiers engagés ;
- l'exécution et le suivi des contrats avec des tiers, et notamment dans le cadre des délégations de service public (Guéret, Sainte-Feyre) et de prestations de services, l'engagement des commandes auprès de fournisseurs...
- la gestion des abonnés du service (arrivées/départs, réclamations, nouveaux branchements...) et la facturation semestrielle ;
- la mise en œuvre des moyens nécessaires pour atteindre et respecter les obligations réglementaires qui s'attachent aux compétences transférées, à savoir :
 - garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée en tout point du réseau,
 - obtenir des niveaux de rejets conformes en sortie des ouvrages d'assainissement ;
- avec l'appui du Bureau d'études de la DST :

- o prévoir et engager les marchés d'études et de travaux pour le maintien en bon état et l'amélioration du patrimoine mis à disposition par les communes et pour les nouveaux équipements à créer ;
- o monter les dossiers de financement pour solliciter les aides auprès des organismes partenaires financiers.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

- Mise en place du service avec bureaux dédiés, recrutement du personnel (voir point D), moyens matériels (véhicules, téléphones portables, ordinateurs/reprographie...), logiciels métier (CERIG facturation)
- Reprise des bases de données « abonnés » des communes sous CERIG ; facturation et mise en facturation en deux périodes (acompte été 2020 et régularisation sur relevés réels de consommation à l'automne)
- Etudes et travaux d'assainissement :
 - o Sainte-Feyre : fin des travaux engagés par la commune en 2019 pour supprimer la station d'épuration obsolète et renvoyer les eaux usées vers la station d'épuration de Guéret via des postes de refoulement en cascade
 - o Ajain : fin du diagnostic d'assainissement (réseaux et station)
 - o Guéret (DSP) : réhabilitation de réseaux (Corbigny, Védrine) et création d'un déversoir d'orage rue Antoine de Saint-Exupéry
- Etudes et travaux d'eau potable :
 - o Guéret (DSP) : renouvellement de réseaux/reprise de branchements (Védrine, rue de Vernet, Route de Cher de Prat)
 - o Mise en place d'équipements de chloration : réservoir des Vergnes (Bussière-Dunoise), réservoir des Fougères (Saint-Sulpice-le-Guérétois), station de Beauvais (Saint-Victor-en-Marche)
 - o Renouvellement de pompes : station de Beauvais (Saint-Victor-en-Marche), station du Peyroux (Saint-Vaury)

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel : 1 chef de service, 2 techniciens, 1 agent administratif
- Les agents des communes mis à disposition : 43 agents pour 6,5 ETP
- Le budget (BP 2020 pour les 5 budgets du service) :

Budgets annexes	Section de fonctionnement	Section d'investissement
144 – DSP Eau (M49)	1 452 696 €	1 431 758 €
145 – Régie eau (M49)	1 446 611 €	1 184 201 €
146 – DSP Assainissement (M49)	1 287 068 €	1 429 804 €
147 – Régie Assainissement (M49)	1 340 229 €	1 869 201 €
148 – Gestion des EPU (M14)	70 500 €	25 000 €

- o Recettes réalisées :

Budgets annexes	Recettes de fonctionnement (compte 70)	
	Prévues (BP 2020)	Réalisées (CA 2020)
144 – DSP Eau (M49)	866 000,00 €	800 568,19 €
145 – Régie Eau (M49)	833 000,00 €	830 335,98 €
146 – DSP Assainissement (M49)	741 000,00 €	775 056,37 €
147 – Régie Assainissement (M49)	655 000,00 €	510 704,16 €

- o Nombre d'abonnés et volumes facturés en 2020 (régies et DSP) :

Services	Abonnés	Volumes facturés
Régie de l'Eau potable	4 476	367 756 m ³
Régie de l'Assainissement	3 135	267 761 m ³
DSP Eau potable (données SAUR)	6 606	814 090 m ³
DSP Assainissement (données SAUR)	5 116	711 720 m ³

5. LISTE DES PARTENAIRES

- ❖ Partenaires financiers : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Creuse, État
- ❖ Partenaires publics : communes de l'Agglo, services de l'Etat (ARS 23, DDT - Police de l'Eau), Département de la Creuse (SATESE)
- ❖ Partenaires privés implantés localement : Bureaux d'études et d'ingénierie, entreprises du BTP, opérateurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, fournisseurs de matériaux et pièces techniques...

6. IMPACT COVID

Lors de la première période de confinement entre mars et mai 2020, les agents du service ont travaillé à distance et limité au maximum les réunions de travail et de chantier en présentiel.

Par ailleurs, des équipements de protection individuelle (gants, masques) ont été distribués aux agents des communes ayant à intervenir sur des stations d'épuration ou postes de relevage (protection nécessaire contre les projections de gouttelettes d'effluent).

Enfin, des dispositions réglementaires contraignantes (arrêté du 30 avril 2020) ont été instaurées pour la gestion des boues issues de stations d'épuration et produites pendant la période « COVID » (hygiénisation renforcée par augmentation du taux d'apport de chaux avant épandage agricole). Ces obligations entraînant des surcoûts sur les charges d'exploitation sont en partie compensées par des aides exceptionnelles gérées par l'Agence de l'Eau.

7. APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Intégration des communes des Syndicats d'eau et d'assainissement dans le périmètre de compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :
En octobre 2020, l'Agglo a pris la décision de retrait des syndicats intercommunaux au sein desquels elle adhérerait en représentation-substitution des communes membres.
Cela concerne le SIE de l'Ardour (3 communes), le SIAEP de la Vallée de la Creuse (3 communes), le SIAEP de La Saunière (8 communes) et le syndicat mixte EVOLIS 23 (1 commune).
Le service Eaux / Assainissement va ainsi agrandir son périmètre d'actions et de responsabilités à l'ensemble des communes du Grand Guéret.

Un travail important est en cours avec le Cabinet Merlin pour le recensement des biens (patrimoine) en vue d'une répartition équitable, pour l'établissement de conventions d'échange d'eau en gros, le transfert des contrats en cours (emprunts, marchés publics)...
- Renforcement des moyens humains des régies, dédiés à la surveillance et à l'exploitation des installations d'eau potable et d'assainissement : Deux agents de terrain (opérateurs de réseaux) ont été recrutés au 1^{er} janvier 2021, notamment pour s'occuper des installations de Saint-Vaury et de Saint-Victor-en-Marche, et venir en appui des agents des communes mis à disposition.
- Engagement de travaux d'assainissement pour lesquels les communes avaient réalisé les études et monté les dossiers d'aides financières :
 - La Chapelle-Taillefert : renouvellement du réseau d'assainissement (le long de la départementale D940a et entrée bourg sur voie communale),
 - Ajain : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg,
 - Saint-Fiel : fin de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement (bourg et Laschamp de Chavanat),
 - Saint-Sulpice-le-Guérétois : reconstruction de la station d'épuration => remplacement du système à boues activée (500 EH) par des filtres plantés de roseaux (740 EH),
 - Saint-Laurent : réhabilitation du réseau du bourg et de la station d'épuration (2 filtres plantés de roseaux en remplacement des lagunes).
- Engagement de travaux pour l'eau potable :
 - Bussière-Dunoise : renouvellement du réseau du village de Chatenet (problématique « CVM ») et travaux de mise en protection des captages de la commune,
 - Saint-Vaury : reconstruction de l'installation de traitement (neutralisation) de l'eau du lycée professionnel (financement conjoint avec la Région Nouvelle-Aquitaine),
 - Saint-Yrieix-les-Bois : réhabilitation complète de la station de traitement de Beaumont (prise d'eau sur plan d'eau de Beaumont).

GEMAPI « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS »

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Cette compétence obligatoire permet de mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation à l'échelle des bassins versants.

L'objectif principal du service « GEMAPI » est la reconquête de la qualité de l'eau et des zones humides sur le territoire communautaire. Ainsi, pour répondre à ces nombreux enjeux, la Communauté d'Agglomération est engagée dans 2 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) : un sur le bassin versant de la Creuse aval (signé en novembre 2017) et un sur le bassin versant de la Gartempe amont (signé en mars 2019).

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

La mission du service « GEMAPI » concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la Creuse, la Gartempe et leurs affluents.

Les activités sont variées et consistent : au suivi des études préalables jusqu'à l'élaboration et la rédaction des contrats territoriaux, au montage des dossiers projets, à la consultation des entreprises, à la mise en place et au suivi des marchés publics, à la réalisation des dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-aquitaine et Conseil Départemental de la Creuse), à la communication et aux relations avec l'ensemble des acteurs et usagers des cours d'eau, aux visites et prospections de terrain...

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. CTMA Gartempe amont :

Dans la continuité du Contrat de Rivière Gartempe, le CTMA Gartempe amont a été signé en mars 2019. Suite au dépôt de la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), un arrêté préfectoral est paru en novembre 2019 pour permettre la réalisation des actions inscrites dans le contrat, notamment celles situées en terrain privé.

Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve (boisement de berges) ont débuté fin 2020. Les aménagements agricoles ont été reportés en 2021, les conditions climatiques ne les ayant par permis à l'automne comme prévu...

Un inventaire des étangs a été effectué en interne.

Un marché a été lancé pour la réalisation d'études sur les étangs et les seuils. Ainsi, une étude « seuil » a été effectuée en fin d'année sur la Gartempe.

Enfin, des pièges à ragondins ont été acquis pour lancer une action de lutte sur ce bassin versant.

B. CTMA Creuse aval :

Suite au renouvellement du marché permettant la réalisation des aménagements agricoles, les programmes d'actions des travaux des phases 2 et 3 se sont achevés en 2020 sur les ruisseaux d'Isles et des Mazeaux.

Des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve ont également eu lieu sur l'amont de la Creuse.

Des études « étangs » ont aussi été réalisées en fin d'année.

C. Etude GEMAPI :

Afin de pouvoir appréhender techniquement et financièrement le plein exercice de cette compétence GEMAPI et notamment une partie de l'item n°1 (« Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » - zones d'expansion des crues) et l'intégralité de l'item n°5 (« La défense contre les inondations et contre la mer ») non pris en compte dans les CTMA, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a choisi de réaliser une étude d'aide à la décision sur son territoire. Cette dernière traite uniquement le volet zones d'expansion des crues. Cette étude, réalisée par le bureau d'études Egis-Eau et débutée fin 2019, s'est poursuivie en 2020.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel :

Une technicienne est affectée à plein temps à l'ensemble de ces différentes missions.

- Coût des travaux rivières réalisés en 2020 :

Sur le bassin versant de la Creuse :

- o Ripisylve : 4 306 ml de berges restaurés sur la Creuse et des embâcles retirés, le tout pour un montant de 15 150 € TTC,
- o Abreuvement du bétail : 51 points mis en place et 6 700 ml de clôture installés pour plus de 89 000 € TTC,
- o Etude « étangs » : 2 études réalisées pour un montant de 6 960 € TTC.

Sur le bassin versant de la Gartempe :

- o Ripisylve : 1 512 ml de berges restaurés sur la Gartempe et des embâcles retirés, le tout pour un montant de 6 024 € TTC,
- o Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : acquisition de 88 cages-pièges pour un montant de 3 484,80 € TTC,
- o Etude « seuil » : 1 étude réalisée pour un montant de 4 020 € TTC.

- Etude GEMAPI :

La phase 2 a été réalisée en 2020 pour un montant de 17 220 € TTC.

- Taxe GEMAPI :

La taxe GEMAPI fixée à 135 000 € TTC est toujours effective en 2020.

5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Les travaux rivières perçoivent toujours des financements publics (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Conseil Départemental de la Creuse). Les partenaires techniques jouent également un rôle important. Ce sont entre autres : la Chambre d'Agriculture de la Creuse, le Conservatoire d'Espace Naturel Nouvelle-Aquitaine, la Fédération de Pêche de la Creuse ou l'Office Français de la Biodiversité.

6. IMPACT COVID

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire compliqué engendrant des perturbations au niveau des activités du service. Beaucoup de réunions ou rencontres terrain ont été annulées, entraînant du retard dans la réalisation de certains travaux...

Lesancements des marchés « études » et « travaux » ont aussi dû être reportés. L'étude « GEMAPI » a également pris un retard de quelques mois.

7. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- CTMA Gartempe amont :

Achèvement des travaux de la phase 1 et réalisation de la phase 2.

- CTMA Creuse aval :

Achèvement des études des phases 2 et 3 et réalisation des travaux de la phase 4. Préparation de l'étude bilan afin de contractualiser un nouveau CTMA.

- Etude GEMAPI :

Achèvement de l'étude lancée en fin d'année 2019.



Retrait d'embâcles (avant/après) sur la Gartempe



Travaux d'abreuvement (avant/après) sur le ruisseau d'Isles

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission obligatoire le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communautaire. Il a également une mission de conseil auprès des propriétaires et locataires d'habitations, des entreprises, des élus... dans le cadre de l'assainissement non collectif existant, neuf ou à réhabiliter. C'est un service public à caractère industriel et commercial, financé par des redevances de contrôle à la charge des usagers.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

• Contrôle des installations existantes

Vérifier :

- o l'existence d'une installation ;
- o le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;

Evaluer :

- o les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- o une éventuelle non-conformité de l'installation.

• Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter

- contrôle de conception et de bonne implantation des projets, afin de vérifier :
 - o l'adaptation de l'installation au type d'usage, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi... ;
 - o la conformité de l'installation envisagée au regard de la réglementation en vigueur ;
- contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement, afin :
 - o d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
 - o de repérer l'accessibilité ;
 - o de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Contrôle des installations

95 contrôles de conception d'installations neuves ou à réhabiliter
76 contrôles de bonne exécution des travaux avant remblaiement
134 contrôles de bon fonctionnement préalables à des ventes immobilières
16 contrôles « diagnostics »
20 contre-visites

82 visites de conseils auprès des usagers, entrepreneurs, élus... (aide gratuite à la conception des projets)

B. Aides financières aux travaux d'assainissement non collectif

B.1. *Aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*

En janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une convention pour permettre le financement de réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif.

Au cours de l'année 2020, le service a procédé au versement de 12 aides financières. Le montant global des travaux et études de sols atteint la somme de 124 114,95 € TTC, pour un montant total d'aides financières de 61 200,00 € (soit un taux de subvention global de 49,30 %).

B.2. *Aides financières apportées par notre collectivité*

Notre collectivité a financé 13 chantiers d'assainissement non collectif concernant des foyers aux ressources modestes. Le montant total d'aides versées sur l'année s'élève à 16 500,00 €.

3 d'entre eux ont également bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne mentionnée ci-dessus.

C. Suivi des acquisitions immobilières – mise en place d'une pénalité financière

Depuis 2011, en cas de non-conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière, l'acquéreur doit faire procéder aux travaux de mise en conformité de ce dernier dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Afin de les inciter à réaliser les remises aux normes, la collectivité a instauré depuis 2018 une pénalité financière, comme le permet l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique :

- dont le montant est équivalent à celui de la redevance de contrôle de bon fonctionnement, majoré de 100 % (soit 170 €) ;
- à facturer annuellement jusqu'à obtention par le propriétaire d'une attestation de conformité des travaux délivrée par le SPANC.

Deux règles dérogatoires ont cependant été mises en place :

- supprimer l'obligation de travaux pour les propriétaires d'immeubles ou habitations non occupés, sur la base d'une attestation annuelle de la mairie de la commune concernée le justifiant ;
- rallonger le délai de travaux de 3 ans pour les propriétaires de foyers pour lesquels le revenu fiscal de référence est inférieur aux seuils fixés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) dans le cadre des revenus modestes et très modestes. Ce délai de 3 ans est rajouté à l'échéance de travaux fixée par la collectivité sur le 1^{er} courrier d'information. Pour bénéficier de cette prolongation de délai, l'utilisateur doit fournir au service son dernier avis d'imposition.

Le service a :

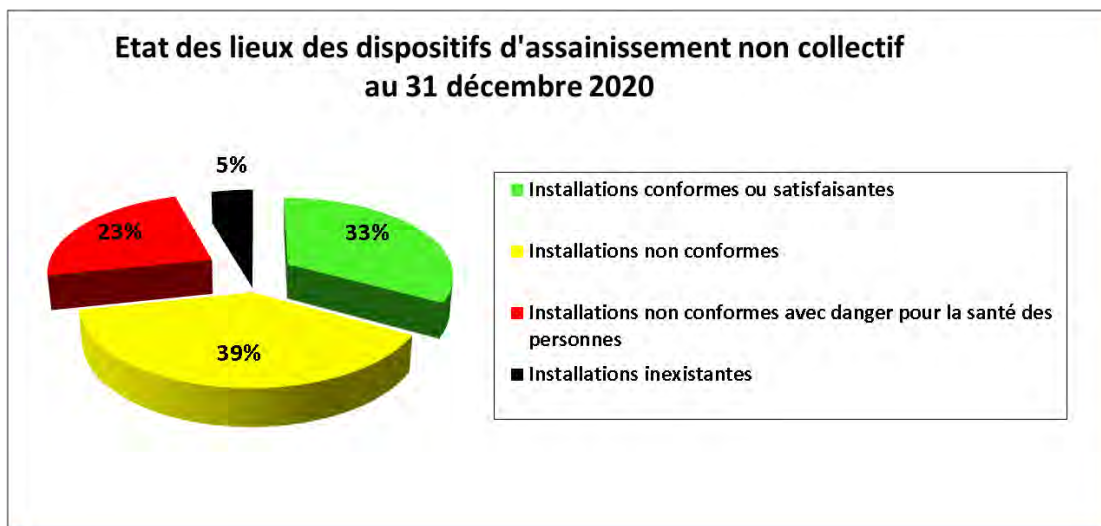
- adressé 77 courriers aux acquéreurs identifiés fin 2019, via la révision cadastrale du logiciel de contrôle, leur rappelant l'obligation de travaux et leur fixant une échéance de travaux au 31 octobre 2021 afin de ne pas être assujettis à la pénalité financière ;

- adressé 207 courriers en recommandé avec accusé de réception aux acquéreurs d'habitation identifiés en 2017 et 2018, ayant une échéance de travaux fixée au plus tard au 31 octobre 2020 ;
- facturé 150 pénalités financières d'un montant de 170 € TTC chacune.

De nombreux usagers répondant aux règles dérogatoires ci-dessus ont adressé des justificatifs après réception des courriers afin de repousser l'échéance de travaux. Suite à cette opération, 22 chantiers ont été réalisés en 2020.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- 1 équivalent temps-plein (ETP)
- Budget : 80 000 €
- 5351 dispositifs d'ANC contrôlés



5. LISTE DES PARTENAIRES 2020

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

6. IMPACT COVID

L'activité du service a été limitée pendant le premier confinement (du 17 mars au 11 mai 2020). Pendant cette période, le service a :

- réalisé 4 contrôles urgents ;
- commencé la rédaction du futur règlement de service ;
- rédigé des articles de communication pour mise en ligne sur le site internet de l'Agglo ;
- participé à diverses webconférences dédiées à la mission du SPANC.

7. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Poursuite du programme d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant les réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif
- Poursuite du suivi des ventes immobilières, avec facturations des pénalités financières annuelles auprès des acquéreurs n'ayant pas réalisé la remise aux normes de leurs dispositifs d'assainissement non collectif dans les délais impartis



Fosse toutes eaux – vidange en cours

BUREAU D'ÉTUDES

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Créé en 2019, le bureau d'études est en charge de l'élaboration des projets d'investissements. Son domaine d'activités est transversal ; il s'applique aussi bien pour des projets de voiries, de bâtiments (nouvelles constructions ou amélioration des structures existantes), mais aussi sur les études pour l'eau potable et l'assainissement. Son rôle est de centraliser les données techniques et de les traduire en projets d'exécution, en tenant compte des lois et des règles applicables suivant la destination de la future construction. Le bureau d'études est garant des plans et documents d'ouvrages exécutés, il s'attache à centraliser les informations techniques des structures de l'Agglomération en les rendant accessibles à l'ensemble des autres services. Il intègre ces données à un système d'informations géographique (SIG) permettant une plus grande lisibilité du patrimoine communautaire.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du bureau d'études s'articulent tout autour des projets qu'il doit mener à bien. Sa principale mission est la maîtrise d'œuvre interne : élaboration du projet (voirie, bâtiment...), consultation des entreprises et suivi financier et exécution des projets.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglo est compétente sur la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales et de l'assainissement de son territoire (hors communes sous la gestion d'un syndicat). De par sa transversalité, le bureau d'études a également ajouté à sa charge de travail l'ensemble des projets et travaux de cette compétence.

Le bureau d'études est également chargé du suivi des maîtrises d'ouvrage en externe, comme les cabinets d'études ou architectes. Il représente le maître d'ouvrage pour le contrôle et l'accompagnement technique en assurant un suivi des opérations ou projets délégués à une maîtrise d'œuvre externe.

Le service assure les demandes et réponses pour les Déclaration de Travaux (DT et DICT), et les accords techniques sur les voiries communautaires.

Le bureau d'études construit et développe le SIG (système d'Information Géographique), en recueillant, stockant, avec analyse et traitement des données géographiques.

Celles-ci permettent l'élaboration de cartes, de bases de données sur des thématiques diverses, en créant différentes couches référencées suivant une position géographique, des attributs, des caractéristiques, des informations permettant une superposition de l'ensemble des données. Ce SIG communautaire s'enrichit en permanence. Les référentiels IGN (photographie aérienne, BD Carto, BD Topo, Scan 25) et le cadastre numérique, permettent d'obtenir une base cartographique de fond sur laquelle le bureau d'études récolte les données propres de la Com' d'Agglo (zones d'activités, bâtiments, voiries, ligne de bus...) mais aussi les données ressources telles que les documents d'urbanisme, les réseaux d'eau potable et d'assainissement...

Le service est également garant de la dépense et de la gestion énergétique des équipements et bâtiments de l'Agglomération, mais aussi celle des installations liées au fonctionnement des régies d'eau potable et d'assainissement.

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Travaux à la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

Un marché de reprise des sinistres a été réalisé fin 2019, permettant une remise en état de l'ensemble des locaux touchés par les dégâts des eaux survenus entre 2010 et 2017.

La première action a été de reprendre les étanchéités sur les fuites non élucidées au-dessus des loges de l'auditorium et sur l'espace jeunesse. C'est l'ensemble de l'étanchéité de la toiture au-dessus de l'auditorium qui a été renouvelée, ôtant les doutes sur l'ensemble des fuites présumées. De la même optique, l'ensemble de la toiture du R+2 a été reprise entièrement. Le second point de ces travaux, a concerné les reprises de plâtrerie et peinture. L'ensemble des zones dégradées par les fuites ont été rénovées, en particulier la partie auditorium qui était la zone la plus touchée. Cet équipement n'était plus en service depuis 2010, l'achèvement de ces travaux va permettre une réouverture complète et à nouveau accueillir du public. Les travaux se sont achevés par la reprise et la rénovation des équipements électriques, notamment la remise en service complète de l'Auditorium. Le système d'éclairage du bâtiment a été revu dans son fonctionnement, son automatisation et un relamping général. Les travaux ont débutés en mai 2020 et se sont terminés dans le courant février 2021.

B. Multi-accueil à Guéret

Les travaux de modernisation du Multi-accueil à Guéret du service petite enfance de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret se sont poursuivis entre les années 2019 et 2020 par l'installation d'un système de ventilation sur la totalité de l'établissement. Cet équipement à partir d'une centrale double flux, distribue dans l'ensemble des salles un air filtré et recyclé (avec récupérateur d'énergie). Cette installation est munie également d'une unité de production de froid capable de rafraîchir l'air afin de maintenir une température ambiante plus fraîche pendant les périodes de canicule. Les capacités de filtration ainsi que les taux de renouvellement d'air sont conformes dorénavant non seulement aux exigences hygiéniques, mais aussi en matière d'évacuation des gaz toxiques du type radon, et des composés organiques volatils (COV - l'absence des polluants a d'ailleurs été vérifié par une campagne de mesures). Les locaux techniques ont aussi fait l'objet de l'installation d'équipement de ventilation pour garantir aux personnels des conditions de travail satisfaisantes. Cette installation est pilotée à distance, en fonction de l'occupation du bâtiment, afin qu'elle soit la plus économique et performante sur le plan environnemental.

Parallèlement et en complément du remplacement des menuiseries effectuées en 2018-2019, les volets ont été équipés d'une commande centralisée pour assurer la sécurité de l'établissement en cas d'intrusion.

C. Extension de l'espace mobilité

Afin de permettre à l'espace mobilité, situé dans le bâtiment de la gare SNCF de Guéret, d'accueillir l'ensemble du service Transports, une extension des locaux a été réalisée. Ce sont deux nouveaux bureaux et un espace accueil pour les transports scolaires qui ont été créés. Ces travaux ont permis également de mettre en place une salle de pause pour les chauffeurs.

D. Avenue du Limousin et Route de Cher du Prat – reprise de branchements eau potable

A ce jour, l'ensemble des branchements et comptage ne sont pas accessibles depuis le domaine public. Afin de garantir un accès simple et rapide aux services d'exploitation, les branchements de l'avenue du Limousin et de la Route de Cher du Prat ont été renouvelés. Ces reprises consistent au remplacement du branchement d'eau potable, par le déplacement du branchement pour un meilleur service ou une meilleure distribution, avec pour chaque cas l'installation du regard de comptage sur le domaine public. Cette opération facilite la relève et le changement des compteurs.

E. Reprise réseau Ø 350 mm eau potable – Rue de Vernet

La ville de Guéret compte dans son réseau de distribution, une canalisation principale en fonte de diamètre 350 mm. Depuis quelques années, le renouvellement de cette canalisation est réalisé en tranche de travaux assurant la qualité de l'eau distribuée. Pour l'année 2020, c'est la troisième tranche prévue qui a été réalisée, en particulier le secteur de l'entrée du lieu-dit de Vernet, ainsi que la canalisation de Ø 90 mm en fonte distribuant le village.

F. Reprise réseau eau potable village «Le Colombier» commune de Saint-Sulpice-le-Guérétois

De nouvelles constructions d'habitations ont vu le jour sur le village du « Colombier », rendant nécessaire une extension du réseau d'eau potable. Les travaux ont constitué en la pose d'un nouveau réseau permettant d'alimenter en eau potable les nouvelles habitations, mais aussi en le raccord des habitations existantes en supprimant les anciens réseaux qui étaient en terrains privés.

G. Déclarations d'utilité publiques – captages de la commune de Saint-Léger-le-Guérétois

Afin de garantir une qualité sanitaire des unités de production ou captages des eaux potable de la commune de Saint-Léger-le-Guérétois, une étude a été réalisée pour établir les déclarations d'utilité publiques des ressources en eau.

Cet acte administratif a eu pour but de définir les conditions et travaux nécessaires à une protection optimale des captages d'eau potable et de permettre l'établissement des arrêtés préfectoraux nécessaires aux mises en place des périmètres immédiats et rapprochés autour des captages.

H. Déviation de réseau d'assainissement – Rue Jules Védrines

Ces travaux constituent la 3ème tranche des travaux de déviation du réseau d'assainissement sur la rue Jules Védrines. Ce sont 120 mètres de réseaux en diamètre 800mm qui ont été remplacés, avec reprise des branchements sur chaque habitation.

I. Renouveau de réseau d'assainissement - Route de Corbigny

L'assainissement de la route de Corbigny était en très mauvais état ; les constats et passages caméras ont mis en évidence la vétusté de ce réseau. Le remplacement de la canalisation a été effectué sur une longueur de 250 mètres, en tuyau de 200 mm. L'ensemble des branchements particuliers sur cette rue ont été raccordés.

J. Modification du réseau unitaire de l'avenue du Berry et rue Antoine de Saint-Exupéry

Le réseau de l'avenue du Berry est de type unitaire, il vient collecter et raccorder le réseau d'eaux usées de la rue Antoine de Saint-Exupéry. Un ouvrage fait le lien de ces deux réseaux, cependant il était sous-dimensionné vis-à-vis du volume important des effluents de l'avenue du Berry. Il a été constaté plusieurs fois, lors de gros orages, des déversements de lingettes et papiers sur le ruisseau de Corbigny. Afin de réduire et d'empêcher ces déversements, un déversoir d'orage a été créé, secondé par la mise en place d'un dégrilleur automatique récupérant tous les éléments solides ou détritiques non dissous.

K. Réseau refoulement du bourg de la commune de Sainte-Feyre vers station de traitement des eaux usées de Guéret

La station de traitement des eaux usées du bourg de la commune de Sainte-Feyre étant obsolète, un nouvel équipement devait être mis en place. La commune de Sainte-Feyre encore compétente dans la gestion de ses eaux usées, avait fait le choix en 2019 de la création d'un réseau de refoulement vers la station de traitement des eaux usées de la ville de Guéret. Ce sont donc 7 km de réseau gravitaire et de refoulement, ainsi que 4 nouveaux postes de refoulement, qui ont été créés pour permettre l'amenée des effluents vers Guéret. L'ancienne station du centre-bourg a été conservée et réhabilitée en déversoir d'orage, permettant de gérer le flux de l'assainissement collectif.

L. Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de la commune de Savennes

Le lagunage traitant les eaux usées du bourg de la commune de Savennes ne permettant plus de gérer leurs volumes actuels et futurs, un nouveau système de traitement devait être mis en place. L'actuel lagunage a été remplacé par un système de traitement par filtration sur lits plantés de roseaux, permettant une meilleure finition vis-à-vis de la pollution des effluents entrants et augmentant la capacité maximale de la station.

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le bureau d'études est composé de 4 agents
- Pas de budget défini

5. IMPACT COVID

La continuité de service a toujours été de rigueur, même sur les périodes de confinement. Les conduites d'opérations ont été menées malgré tout, sachant que l'activité des entreprises n'a pas ou très peu été interrompue.

6. APERÇU DES PROJETS DE SERVICE 2021

Plusieurs projets sont déjà actés et verront le jour en 2021, parmi lesquels, la création d'un nouveau bâtiment pour les vétérinaires sur le parking de Pierre la Grosle en vue d'accueillir les équipes nationales préparant les JO 2024.

La réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de la commune de Saint-Sulpice-le-Guérotois améliorera la qualité du rejet mais aussi sa capacité de traitement.

La réhabilitation de la station de traitement des eaux de Beaumont sur la commune de Saint-Yrieix-les-Bois permettra une production d'eau potable sur les périodes sèches ou d'étiages.

La réhabilitation du réseau d'assainissement du centre-bourg de la commune d'Ajain, par la pose d'un nouveau réseau, permettra la préservation du milieu naturel.

Enfin, le service procèdera à la réfection de l'affût sur enclos des loups noirs et blancs au Parc Animalier des Monts de Guéret.

TRANSPORTS PUBLICS

1. OBJECTIFS DU SERVICE

Gestion du réseau aggro'Bus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur le volet investissement et fonctionnement qui comprend :

- Le réseau urbain ;
- Le réseau de transport à la demande sur le territoire de l'Agglomération ;
- Le réseau de transport scolaire.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE

- Gestion du service Transport :
 - Réseau urbain
 - Réseau de transport à la demande sur le territoire de l'Agglomération
 - Réseau de transport scolaire
- Expertise pour l'amélioration globale de l'offre de transport :
 - Coordonner et superviser le bon fonctionnement du réseau de transport
 - Proposer des améliorations du service (urbain et scolaire)
 - Mettre en place des enquêtes de fréquentation, de contrôles
- Superviser la gestion comptable du service :
 - Contrôler les factures
 - Contrôler l'exécution du service effectué par le prestataire
 - Suivi du Versement Transport
 - Préparer le budget annuel
 - Monter des dossiers de subventions
- Suivi des projets :
 - Préparer les différents projets de Transport

3. ACTIONS MAJEURES 2020

A. Travaux de voirie

Mise en place d'abribus en milieu rural : communes d'Ajain, Glénic, Saint-Sulpice-le-Guérois, Mazeirat.

B. Bâtiments

- Réalisation des travaux d'extension de l'Espace mobilité comprenant la réhabilitation d'un espace de 70 m² environ en une salle chauffeur, deux bureaux dont un avec guichet d'accueil pour traiter le volet « inscriptions scolaires », une salle coffre-fort et un espace d'entrée (stockage, photocopieur) pour un montant de 75 000 € HT financés par le budget transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.
- Projet de location d'un bâtiment pour assurer le stockage de l'ensemble de la flotte de véhicules de la Régie « Grand Guéret » et pour réaliser la maintenance des bus.

C. Matériel

Acquisition de quatre colonnes de levage pour assurer la maintenance des véhicules du service.

D. Activité du service transport

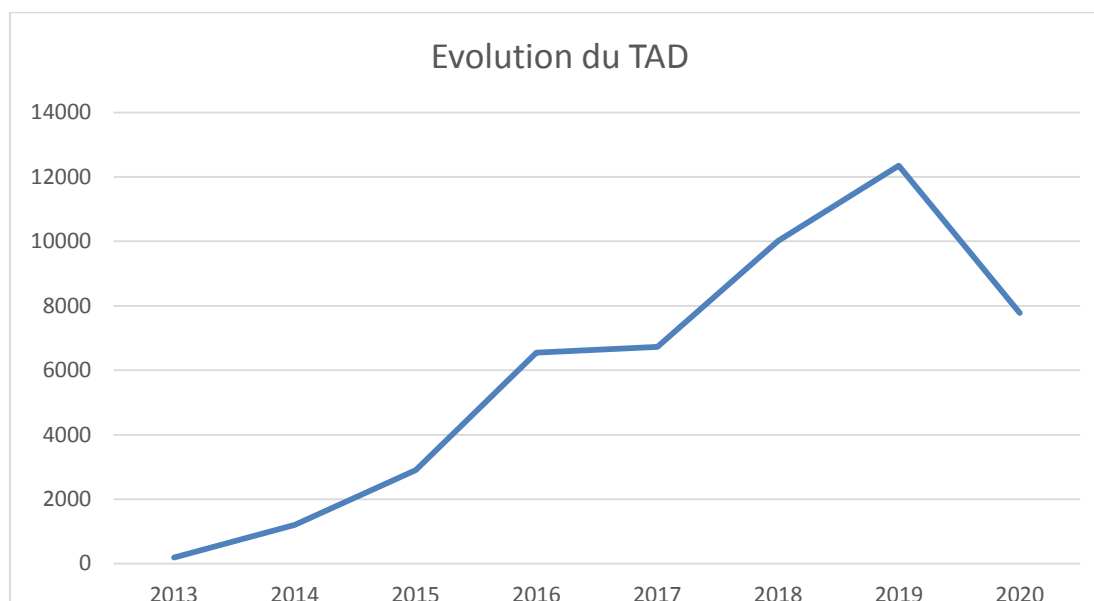
- Renouvellement de trois marchés publics à bons de commande sur 4 ans
 - Lot 1 : Lignes régulières urbaines (attribution le 17/08/2020 à Europ'Voyages),
 - Lot 2 : Service de Transport A la Demande (attribution le 22/09/2020 à Europ'Voyages),
 - Lot 3 : Transport Scolaire sur la ville de Guéret (attribution le 17/08/2020 à Europ'Voyages).
- Gestion du transport scolaire sur l'ensemble du territoire : 500 inscriptions.
- Gestion administratives des dossiers (paiement des familles).

4. CHIFFRES CLÉS 2020

- Le personnel :
 - o 1 chef de service
 - o 1 adjoint au chef de service en charge du volet transport scolaire
 - o 1 responsable d'exploitation
 - o 1 agent de vente et d'informations responsable de la régie financière
 - o 4 conducteurs de bus
- Le budget :
 - o Réseau urbain (voir ci-après)
 - o TAD (voir ci-après)
 - o Transport scolaire 35 circuits en milieu rural + 4 circuits sur la ville de Guéret

Données de comptage

Transport à la Demande (7 777 missions)



Transport Urbains

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Total
Ligne A	1585	1381	1625	1233	1581	1275	434	135	188	692	437	372	10938
Ligne A2	1012	890	1101	1038	1046	477	332	84	54	576	334	371	7315
Ligne B	565	491	610	552	598	639	157	107	219	315	387	383	5023
Ligne B+	1353	1259	1282	1060	1172	852	320	99	137	552	287	470	8843
Ligne C	3162	3034	3373	2579	3598	3076	1003	208	504	972	787	747	23043
Ligne D	1064	1077	1051	1021	1383	1188	361	115	154	497	384	489	8784
Ligne E	412	532	579	369	507	483	171	159	97	381	253	259	4202
C Renfort	933	939	1095	796	1207	880	0	0	0				5850
TOTAL	10086	9603	10716	8648	11092	8870	2778	907	1353	3985	2869	3091	
2019/2020													73998

5. IMPACT COVID

Le service transports a connu des perturbations liées à la pandémie de la COVID 19. En conséquence, le scolaire n'a pas fonctionné pendant les mois de mars, avril et mai 2020.

Le Transport urbain a fonctionné en mode vacances scolaires pendant la même période et le transport à la demande a gardé son mode de fonctionnement normal.

Pendant cette période, les agents du service ont mis en place, sur les consignes du service support RH, les mesures sanitaires qui s'appliquaient au niveau national (respect de la distanciation, vitres de protection pour les conducteurs, port de masques...)

6. APERCU DES PROJETS DE SERVICE 2021

- Mise en place du bâtiment d'exploitation